

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 23 MARS 2018 À 09 H 30
(Convocation du 16 mars 2018)

Aujourd'hui vendredi vingt-trois mars deux mil dix-huit à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARCH
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 9 HEURES 38

COMMUNICATION

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES

Communication effectuée

M. le Président Alain JUPPÉ : Chers collègues, nous allons commencer nos travaux.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais dire un mot sur une question qui nous préoccupe tous, je veux parler de la situation de l'usine FORD de Blanquefort. Malheureusement, nous constatons, les uns et les autres, que les dirigeants de FORD nous mènent en bateau depuis des mois et des mois. Ils nous ont laissé entendre que la fabrication d'une nouvelle boîte de vitesse pourrait être confiée à l'usine de FORD, que les études préalables étaient plutôt encourageantes en ce sens, que l'usine avait fait des progrès en matière de performance et de compétitivité. Malheureusement, lors des dernières réunions du Comité de suivi, la décision est tombée comme un couperet : il n'y aura pas de nouvelles productions confiées à l'usine, et il n'y aura pas de nouveaux débouchés ouverts à cette usine. Et, donc, c'est une menace de cessation d'activité qui pèse désormais sur cet établissement. Nous sommes, évidemment, mobilisés, les uns et les autres, au plus haut niveau, le Ministre de l'Économie, Monsieur Bruno LE MAIRE, l'ensemble de nos collectivités, pour réagir et demander à FORD d'assumer ses responsabilités en permettant notamment le maintien de l'activité de l'emploi jusqu'à la fin de l'année 2019. Nous n'avons pas d'engagement précis sur ce point. Un délégué interministériel a été nommé par le Gouvernement pour négocier avec FORD. Il a fait preuve, lors des dernières réunions, de beaucoup de pugnacité. Malheureusement, les choses n'ont pas beaucoup avancé. C'est dans cet esprit qu'une motion soumise à notre Conseil a été préparée et je voudrais demander à Madame FERREIRA qui a suivi cela, bien sûr, puisque l'usine est sur le territoire de sa commune, de nous présenter cette motion.

Mme FERREIRA

(n°102) Motion pour la sauvegarde de l'usine FAI Blanquefort

Mme Véronique FERREIRA : Oui, merci Monsieur le Président, bonjour chers collègues. Une motion vous est présentée pour la sauvegarde de l'usine FAI à Blanquefort. Je ne vais pas la reprendre *in extenso*, simplement préciser quelques éléments qui se trouvent à l'intérieur.

Cette motion rappelle, comme Monsieur le Président vient de le dire, l'annonce très brutale de la décision de FORD qui n'avait pas du tout été préparée par la Direction et qui a plusieurs conséquences : d'abord, le choc au niveau social. Je ne développe pas parce

que tout le monde s'en doute, il faut que l'on soit tous très conscients, que cela touche un large territoire. C'est au moins le territoire départemental qui est bien évidemment impacté.

La motion rappelle ensuite que, pendant notamment cette dernière année, il ne s'est pas rien passé, mais qu'il y a eu des rencontres au cours desquelles il y a eu des propositions. Elles émanent des représentants de salariés qui ont fait des propositions de nouvelles productions, notamment la fameuse boîte 8 vitesses. C'est ce rapport qui est arrivé le 27 février dernier de manière négative par FORD. Des propositions ont également été faites par les collectivités. Je pense notamment à la Région pour le travail sur la voiture électrique mais aucun retour n'a émané de la part de la Direction de FORD.

La motion rappelle ensuite que si on est tous aussi mobilisés autour de cette situation, c'est parce que, concrètement, FORD n'a aucune raison économique de partir. D'abord, parce que le site en lui-même est compétitif. Là, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Direction de FORD qui avait fait une étude en 2017 montrant qu'il y a eu un gain d'efficacité de 8 % pour le site de Bordeaux alors qu'en moyenne le gain n'est que de 4 % pour les autres sites.

Un rappel ensuite que l'activité peut être maintenue jusqu'à fin 2019 sans aucun investissement de la part de FORD. Ce n'est pas une raison économique. En effet, il suffirait de déplacer 80 000 boîtes de vitesse que l'on produit déjà, donc on n'aurait pas besoin d'investissements supplémentaires pour maintenir l'activité jusqu'à fin 2019, ce qui est, je vous le rappelle, un engagement que Monsieur ARMSTRONG aurait pris auprès de Monsieur le Ministre.

Rappeler enfin qu'économiquement parlant, FORD, pour l'avenir - là, on pense à l'après 2019 - a également du travail d'innovation à faire sur ce que l'on appelle la voiture de demain qu'elle soit électrique, hybride ou autonome qu'importe, qu'il y a des propositions des collectivités et que la taille de l'usine, le savoir-faire des ouvriers à l'intérieur permettent de travailler sur la voiture de demain.

Du coup, en conclusion, les élus du Conseil de Métropole demandent, devant l'attitude de la Direction de FORD EUROPE et le non-respect de l'accord-cadre signé en 2013, de ne pas verser le troisième tiers prévu. Je rajoute ce qui n'est pas écrit dans la motion. Pour mémoire, l'accord-cadre a été signé par toutes les collectivités et à cet accord-cadre ont été rajoutées des annexes, notamment pour la Communauté urbaine à l'époque. Dans cette annexe, il était précisé que FORD s'engageait à maintenir 1 000 emplois, cinq ans après les investissements que FORD devait réaliser. Par rapport à la fin des investissements de FORD, on est en dessous de ces cinq ans. Deuxième demande des élus du Conseil de Métropole, celle que FORD tienne ses engagements pris auprès du Gouvernement et maintienne l'activité jusqu'à fin 2019. Ce délai serait le temps nécessaire pour que l'on puisse travailler tous ensemble à une véritable stratégie industrielle pour ce site avec une Direction de FORD réellement engagée et qui travaille enfin en toute transparence.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je pense que les groupes voudront s'exprimer sur ce dossier qui n'est pas un dossier, qui est la réalité humaine de 900 salariés.

Monsieur PADIE.

M. Jacques PADIE : Bien, Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est sans hésitation que notre groupe votera cette motion, même si sur bien des points, nous ne l'aurions pas écrite avec le même contenu. Pour nous, l'essentiel se trouve dans notre capacité à faire un front commun avec les salariés, les citoyens et les élus. Les annonces de FORD de ces dernières semaines n'ont pas eu l'effet du tonnerre dans un ciel serein tant la Direction de FORD nous trompe, les uns et les autres, depuis de nombreuses années. Par le passé, c'est après une longue bataille qu'ensemble, nous avons réussi à faire revenir FORD alors qu'il avait décidé de se débarrasser de l'usine en la cédant à des aventuriers. Il aura fallu la combativité de tous pour obtenir ce retour.

C'est la même question qui nous est posée aujourd'hui. Dans nos rangs, autant vous le dire, pas l'ombre d'un renoncement, mais de la lucidité sur une situation complexe et de la pugnacité pour atteindre les objectifs de maintien et de création d'emplois. Nous partageons pleinement les objectifs qui sont énoncés dans la motion, c'est-à-dire le prolongement de la 6F35 et l'intégration du site de Blanquefort dans la production d'avenir d'un véhicule décarboné. Ce sont des objectifs crédibles qui répondent aux besoins de notre temps. Ce n'est pas un cadeau que FORD consent aux salariés. Nous pensons que c'est un dû, car les personnels ont participé au développement de FORD et ont contribué aux 7 milliards de profits réalisés en 2017.

Cette situation m'amène à des considérations qui pourraient certes froisser, mais qui, à mon sens, sont au cœur du débat. Tout d'abord, la course aux profits que se livrent les grands groupes montre son caractère prédateur. Cette régulation économique n'est plus viable, car elle conduit partout à des catastrophes. D'autres temps imposent d'autres critères de gestion qui prennent en compte des besoins sociaux et environnementaux et non une remise en cause permanente des droits individuels et collectifs des salariés. Pour sortir de ces logiques mortifères, il faut au contraire impérativement leur donner plus de pouvoir de gestion afin qu'ils puissent faire suspendre ce genre de décision.

Enfin, nous avons tiré les enseignements de cette situation. L'argent public ne peut plus être la contrepartie au chantage à l'emploi que nous font les grands groupes. Moralement contestables, ces dispositions montrent leur inefficacité pour la création d'emploi. Dans le cas présent, 50 millions d'euros d'argent public versés pour revenir à la situation de 2008, c'est pour le moins insupportable.

Ces remarques faites et en ayant à cœur le rassemblement du plus grand nombre pour permettre la pleine réussite des salariés, nous voterons cette motion. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors de la séance des questions d'actualité, mardi au Sénat, j'ai interrogé le Gouvernement sur cette question parce qu'il m'apparaissait inadmissible qu'un groupe qui prend des engagements... Et je rappelle que l'engagement était très net : c'était maintenir l'activité ou retrouver un repreneur qui ait la capacité de faire durer l'activité, n'a pas été tenu. La question qui se posait, et le Gouvernement m'a effectivement répondu qu'il y avait un médiateur nommé, c'est que bien sûr les entreprises de cette importance qui viennent s'installer sont les bienvenues parce qu'elles créent des emplois, mais au-delà de la création, il faut que l'activité puisse perdurer, et que les aides qu'apportent les collectivités, je crois que le dernier contrat devait prévoir près de 14 millions, aillent jusqu'au bout des engagements. C'est-à-dire que nous, nous tenons nos engagements financiers, mais l'entreprise doit

maintenir l'engagement de l'activité parce qu'au-delà des chiffres et de la productivité, tout ce que l'on veut, il y a quand même, derrière, cette casse humaine inadmissible. Le Gouvernement a été très net là-dessus : il ne s'agit pas de laisser faire les grandes entreprises comme elles veulent. Les collectivités ont la même position, je pense. Bien sûr, il faut les aider lorsqu'elles connaissent un temps difficile, mais au-delà de ce temps difficile, l'engagement de la signature de l'entreprise doit être tenu.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite prendre la parole ? Madame Christine BOST.

Mme Christine BOST : Merci Monsieur le Président. Je rebondis un peu sur les propos de notre collègue CAZABONNE pour affirmer, bien sûr, l'unanimité des collectivités sur ce dossier. Je crois que nous sommes tous très, très en colère. Très en colère au côté des salariés parce que nous sommes en présence d'une entreprise qui n'a pas tenu ses promesses, qui n'est pas responsable face au collectif que nous constituons avec les salariés, qui n'est pas responsable face à l'engagement des salariés qui - je crois qu'il faut leur rendre hommage - pendant toutes ces années, ont haussé considérablement la compétitivité de cette entreprise, ont eu des résultats qui sont d'ailleurs salués par l'entreprise elle-même. Donc c'est la colère, c'est l'incompréhension. Je crois que ce qu'il faut dire, c'est que cette motion qui nous est présentée sera rédigée sans doute dans les mêmes termes au Conseil départemental, dans quelques jours. Je pense que la Région en fera de même. Je tiens à saluer l'unanimité, la cohésion qu'il y a entre l'ensemble des pouvoirs publics depuis le début de ce dossier et nous sommes aux côtés des salariés qui eux, ont une attitude particulièrement responsable, mais je crois qu'il faut que FORD soit aussi vigilant parce qu'il ne faudrait pas non plus trop pousser le bouchon.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, très, très vite parce que je crois que ce n'était pas dans la déclaration que Jacques PADIE a lue, puisque l'amendement est intervenu en Bureau, me semble-t-il, mais nous demandons instamment de ne pas souscrire au troisième tiers de la subvention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ceci, mon cher collègue, a été ajouté à la motion. Madame FERREIRA l'a dit d'ailleurs. La somme en question n'est pas négligeable à Bordeaux, c'est 686 000 euros d'après les chiffres.... Nous ne verserons pas cette somme. Il faudra d'ailleurs regarder s'il n'y a pas moyen de demander le remboursement du reste parce que si les engagements n'ont pas été tenus, on peut aussi s'orienter peut-être dans cette voie.

Bien. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, mes chers collègues, chère Véronique, cher Jacques, chère Christine, cette situation nous laisse un goût amer par rapport au combat que nous avons pu mener ensemble, il y a quelques années, par rapport aux résultats que nous avons obtenus et par rapport au front absolument unique qu'il y a eu aussi bien au niveau local qu'au niveau national. Je me souviens aussi du rôle qu'a pu avoir Christine LAGARDE dans l'accord bouclé. Il y avait, pour reprendre le titre d'un journal, « *Un large arc allant de Philippe POUTOU à M. le Président Alain JUPPÉ* » et nous avons eu un certain nombre de résultats.

D'abord, une chose un peu ponctuelle et, ensuite, une demande plus importante. La chose ponctuelle, effectivement, je me souviens bien que quand on a signé la convention d'accord avec FORD, nous avons mis un certain nombre de conditions. La signature ultime avait même été repoussée de quelques semaines parce que l'on avait eu un bras de fer final avec FORD et je pense qu'il n'y a absolument aucun problème pour que l'on ne verse pas le dernier tiers et qu'il faut même voir si on peut se faire rembourser le reste.

Je voudrais revenir surtout sur la question nationale, européenne et mondiale. Il y a, d'un côté, la détresse des salariés, l'attitude insupportable de FORD. Nous avons l'habitude, nous les connaissons. Il y a quelques années, cela a été exactement la même chose. Ils nous ont fait tourner en rond pendant quelques mois et quelques années. On a eu des réunions où personne ne parlait français. On sait que ce n'est pas toujours facile avec FORD.

Ce qui me paraît très différent cette fois-ci de la fois précédente, c'est la nouvelle politique américaine et notamment le rôle du Président TRUMP. Je m'explique. J'ai discuté hier soir avec le Préfet de la situation de FORD et lui, une de ses grilles d'analyse était de dire : « Mais c'est quand même la conséquence directe de la position de TRUMP : baisse d'impôts massive, et donc problème de compétitivité ». Je pense que ceci n'est pas anecdotique et qu'il y a un levier qu'il faut absolument que nous actionnions, qui est le levier européen. C'est-à-dire que l'on a gagné la dernière fois parce que c'était un combat local et national. Je pense que là, il faut quelque part porter le combat au niveau européen, au moins pour avoir un sursis de quelques années, parce que là, le calendrier est absolument dramatique. FORD a des usines en Grande-Bretagne, le siège européen est en Allemagne, nous voyons bien que, sur un certain nombre de dossiers délicats - parce que l'on est quand même dans une période particulière pour l'Europe, je pense notamment aux relations avec la Russie - nous avons des accords de bonne intelligence France - Grande Bretagne - Allemagne. Je pense qu'il faut vraiment peser pour que le Gouvernement et le Président fassent de cette question une question emblématique des discussions que nous avons avec les États-Unis : problème de l'acier, problème du droit de douane, problème du dumping fiscal. Sinon, le calendrier va être terriblement court et cela ne permettra pas d'avoir une issue très positive, comme la dernière fois... parce que je vous rappelle les affaires par lesquels nous sommes passés. Pareil, il y avait eu un repreneur A qui n'a pas fonctionné. Puis, finalement, FORD est revenu. Et j'insiste vraiment là-dessus. Je m'adresse plus particulièrement à vous, Monsieur le Président, parce que c'est vous qui avez le levier et, moi, j'essaierai de faire passer le message aussi par ailleurs pour que l'on déclenche cette question. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je partage l'analyse que vient de faire Vincent FELTESSE. Il faut bien voir quand même que nous sommes partis dans un bras de fer mondial avec une remise en cause de ce qui, de mon point de vue, a soutenu la croissance mondiale et la création d'emploi depuis plusieurs décennies, c'est-à-dire le libre échange. Tout le monde ne partage pas ce point de vue, mais on est reparti dans une course poursuite au protectionnisme. L'Union européenne vient d'obtenir un sursis jusqu'au 1^{er} mai. C'est quand même assez savoureux d'entendre cela sur les droits des douanes et sur l'acier. Mais enfin bon, là, nous sommes un peu au-delà du cercle de compétence de notre Métropole. Pour l'instant, ce que je vous propose, c'est la motion telle qu'elle a été présentée, telle qu'elle vous a été distribuée.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Excusez-moi parce qu'il y a un nouveau débat, un débat qui s'instaure dans l'Assemblée, ce qui est tout à fait normal. C'est : « Doit-on engager une démarche de récupération des sommes qui ont été données ? » Vous penserez que sur le plan moral, moi, je n'ai aucun problème et nous n'en avons d'autant moins que nous n'avons pas accepté, voté ces subventions.

Ceci dit, je ne voudrais pas que cet acte-là mette dans la tête, à la fois de FORD et de certains élus, l'idée qu'avec un bon chèque, l'affaire serait terminée. Je m'interroge et je préférerais peut-être, mais je reste très interrogatif, que l'on utilise ces sommes vraiment comme un levier, comme un levier de plus pour les obliger à rester sur le site, mais c'est un avis qui, je l'accorde, reste discutable.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est dans cet esprit que la motion a été rédigée et pour l'instant, elle se borne à demander le non-versement de ce qui n'a pas encore été versé. Pour le reste, on aura une expertise juridique, pour voir si on a les moyens ou pas, mais il ne s'agit pas d'exonérer FORD. Les chiffres varient, on me dit maintenant que si on ajoute ce que l'on a donné à GETRAG, ce serait plutôt 1,5 million que nous pourrions ne pas verser. On verra. Donc, ne donnons pas de chiffres. On va d'abord se mettre d'accord sur eux. On va dire que l'on ne verse pas ce qui n'a pas été versé.

Est-ce que cette motion dans ces termes-là recueille l'assentiment général ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions. ? Je vous en remercie. Notre unanimité et la cohésion de nos positions entre l'État, la Région, le Département, la Métropole, nos communes, est absolument essentielle si nous voulons peser de tout notre poids dans ce débat difficile.

Unanimité

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour. Avant de donner le secrétariat de séance à Christophe DUPRAT et à Christine BOST pour le suppléer, le cas échéant, je voudrais vous proposer de modifier un petit peu l'ordre d'examen des délibérations et je pense que vous serez tous d'accord. Après peut-être la n°1, c'est la composition des Commissions, nous commencerons par le Budget primitif et ensuite, on reprendra le débat sur l'avancement de la mutualisation. Tout le monde est d'accord sur cette modification ?

M. JUPPE

(n°1) Composition des commissions - Modification - Décision

M. le Président Alain JUPPÉ : Y a-t-il des remarques là-dessus ? Je le répète, les groupes ont été consultés. L'accord général a été obtenu.

Unanimité – Désignations effectuées

J'enregistre donc votre accord et nous passons, Monsieur le Secrétaire de séance, aux affaires groupées.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord les affaires regroupées. Les affaires 2 et 72 portent sur des désignations qui sont mentionnées dans l'ordre du jour qui vous a été remis sur table et les affaires 59 et 69 sont retirées de l'ordre du jour.

Affaires regroupées :

- ✓ Délégation de Monsieur le Président, affaire n°2,
- ✓ Délégation de Madame Dominique IRIART, affaire n°4,
- ✓ Délégation de Monsieur Christophe DUPRAT, affaire n°5,
- ✓ Délégation de Madame Virginie CALMELS : affaires n°10 et 12,
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : affaire n°13,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick BOBET : affaires n°17 à 19 et 22 à 52,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean-François EGRON : affaires n°53 à 58,
- ✓ Délégation de Monsieur Jacques MANGON : affaires n°60 à 62,
- ✓ Délégation de Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH : affaires n°64 et 65,
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PUJOL : affaires n°66 à 68,
- ✓ Délégation de Madame Anne-Lise JACQUET : affaire n°70,
- ✓ Délégation de Madame Agnès VERSEPUY : affaire n°72,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel DUCHÊNE : affaires n°75 à 78,
- ✓ Délégation de Monsieur Jean TOUZEAU : affaires n°79 à 87,
- ✓ Délégation de Madame Anne WALRYCK : affaires n°88 à 90,
- ✓ Délégation de Monsieur Dominique ALCALA : affaires n°91 et 92,
- ✓ Délégation de Monsieur Michel HÉRITIÉ : affaires n°93 à 96,
- ✓ Délégation de Monsieur Alain TURBY : affaire n°97,
- ✓ Délégation de Madame DE FRANÇOIS : affaires n°98 et 99,
- ✓ Délégation de Monsieur Kévin SUBRENAT : affaire n°101.

Et donc nous allons pouvoir passer maintenant au vote, Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Comme à l'habitude, je demande s'il y a des indications de vote sur ces délibérations regroupées. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Oui, il y a des votes sans intervention. Je le dis, il y a des votes qui auraient mérité débat, mais pour raccourcir nos interventions qui déjà seront assez longues, ensemble, on démarre par :

- la 12 « ZAC Garonne Eiffel » : abstention ;
- 31, 33, 35, 38, 39, 41, 43, 44, 47, 48, « VEFA » : contre ;
- 55 « Appel à projets » : abstention ;
- 75 « ZAC Gradignan » : abstention ;
- et, 96 « Marathon de Bordeaux » : abstention.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il en est pris note. Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, abstention du groupe Vert sur les délibérations 23, 24, 25, 26, 30 et 50 qui portent sur les garanties d'emprunt pour les opérations immobilières sur le Domaine de Geneste à Villenave-d'Ornon.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Je ne prends pas part aux délibérations 33, 36 et 37.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Il en est pris note. Sous ces réserves, les délibérations regroupées sont adoptées.

M. JUPPE

(n°2) Représentation de Bordeaux Métropole - Désignations et mises à jour - Décision

Unanimité – Désignations effectuées

Mme IRIART

(n°4) Soutien à l'Université de Bordeaux - locaux de la bibliothèque inter universitaire de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUPRAT

(n°5) Pôle d'échanges multimodal du Bouscat (près de Sainte-Germaine) - Convention de partenariat - Etudes opérationnelles avant-projet (AVP) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°10) Association pour la formation et l'éducation permanente à Tivoli (AFEPT) - Soutien métropolitain au plan d'actions 2018 de l'Ecole de la 2ème chance porté par l'association AFEPT - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CALMELS

(n°12) Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Garonne Eiffel - Dossier de réalisation - Avis de Bordeaux Métropole

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

Mme BOST

(n°13) Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire - Supercoop - Soutien à l'investissement pour l'implantation d'un supermarché coopératif et participatif - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°17) Programme d'investissement 2018 - Autorisation de programme ou d'engagement (AP/AE) - Instruction M4x - Révision des Autorisations votées - Autorisations pour 2018 - Adoption

Unanimité

M. BOBET

(n°18) Cotisations/adhésions aux organismes - Année 2018 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°19) Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par Bordeaux Métropole en 2017 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°22) Versement transport - Retrait des exonérations accordées suite à une erreur de fait - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°23) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 13 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre, Domaine de Geneste, îlot 11 - Emprunts d'un montant total de 1 535 911 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Ne prend pas part au vote: Madame
CHAZAL

M. BOBET

(n°24) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 20 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre, Domaine de Geneste, îlot 12 - Emprunts d'un montant total de 2 363 912 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;
Ne prend pas part au vote: Madame
CHAZAL

M. BOBET

(n°25) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 40 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre, Domaine de Geneste, îlot 4 - Emprunts d'un montant total de 5 818 566 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
 PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
 CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
 Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Ne prend pas part au vote: Madame
 CHAZAL

M. BOBET

(n°26) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 40 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre, Domaine de Geneste, îlot 5 - Emprunts d'un montant total de 5 778 162 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
 PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
 CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
 Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Ne prend pas part au vote: Madame
 CHAZAL

M. BOBET

(n°27) TALENCE - SA d'HLM ICF Habitat Atlantique - Acquisition et amélioration de 4 maisons individuelles mitoyennes locatives, sises, 41 à 47 rue de la Médoquine - Emprunt de type Prêt locatif social (PLS) d'un montant de 391 855 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°28) MERIGNAC - SA d'HLM Clairsienne - Réhabilitation lourde des 152 logements de la résidence de Bourranville, sise, 52/62 avenue de Bourranville - Emprunt complémentaire de type PAM de 3 143 900 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°29) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM Clairsienne - Réhabilitation lourde des 154 logements de la résidence Parc de Chambéry, sise, avenue Jean Jaurès - Emprunt complémentaire de type PAM de 2 450 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°30) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre, Domaine de Geneste, îlot 17 - Emprunts d'un montant total de 2 066 726 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
 Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-
 PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame
 CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET,
 Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;
 Ne prend pas part au vote: Madame
 CHAZAL

M. BOBET

(n°31) LE TAILLAN-MEDOC - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 15 logements collectifs locatifs, chemin de la Houn de Castets - Emprunts d'un montant total de 1 513 143 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
 Contre : Madame MELLIER, Madame
 BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
 FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
 PADIE

M. BOBET

(n°32) PESSAC - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition auprès de la SA d'HLM Coligny de 40 logements collectifs locatifs sociaux, sis 4 rue du Comté - Emprunt de 2 960 000 euros de type PTP auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°33) LE HAILLAN - OPH Métropolitain AQUITANIS - Acquisition en VEFA de 58 logements collectifs et individuels locatifs (37 PLUS et 21 PLAI), sis, 51 avenue de la République - Emprunt d'un montant total de 8 235 030 euros des types PLUS et PLAI auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
 Contre : Madame MELLIER, Madame
 BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur
 FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur
 PADIE
 Ne prend pas part au vote: Madame DE
 FRANÇOIS

M. BOBET

(n°34) GRADIGNAN - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Travaux de réhabilitation des 80 logements collectifs locatifs de la résidence L'Ermitage située 85, route de Pessac - Emprunts d'un montant total de 3 680 000 euros, des types PAM et PAM Eco-prêt, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°35) CENON - AQUITANIS, OPH de Bordeaux Métropole - Charge foncière et acquisition en VEFA de 44 logements collectifs locatifs, 12, rue Jules Guesde, résidence "Résonance" - Emprunts d'un montant total de 4 285 081 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°36) BEGLES - SACP d'HLM AXANIS - Acquisition foncière et construction de 11 logements destinés à la location accession, sis, ' Le village des Quatre Castéra ' à l'angle de l'avenue Jeanne d'Arc et de la rue des Quatre Castéra - Emprunt d'un montant de 1 832 000 euros de type PSLA à contracter auprès de la Banque ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote: Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°37) BORDEAUX - SACP d'HLM AXANIS - Acquisition foncière et construction d'un logement destiné à la location accession, sis, résidence du Lac, ' Les Evolutives 2 ', à l'angle des allées de Boutaut et de l'avenue Laroque - Emprunt d'un montant de 180 120 euros de type PSLA à contracter auprès de la Banque ARKEA Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°38) MERIGNAC - SA d'HLM Le Toit Girondin - Acquisition en VEFA de 34 logements collectifs locatifs (23 PLUS et 11 PLAI), sis, résidence le Prélude, 57 avenue Jean Monnet - Emprunt d'un montant total de 3 758 153 euros des types PLUS et PLAI auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°39) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM LE FOYER - Charge foncière et acquisition en VEFA de 4 logements collectifs locatifs, 459, route de Toulouse - Emprunts d'un montant total de 248 630 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°40) SA D'HLM DOMOFRANCE - Prêt Haut de Bilan Bonifié - Accélération du programme d'investissement pour la construction de logements sociaux neufs sur Bordeaux Métropole - Prêt bonifié d'un montant de 2 775 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°41) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et acquisition en VEFA de 22 logements collectifs locatifs, 30, rue Georges Mandel - Emprunts d'un montant total de 2 279 288 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°42) LE TAILLAN-MEDOC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 31 logements locatifs, dont 12 individuels et 19 collectifs, 7, chemin de la Houn de Castets - Emprunts d'un montant total de 3 305 315 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°43) LE TAILLAN-MEDOC - SA d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et acquisition en VEFA de 42 logements locatifs, dont 25 individuels et 17 collectifs, chemin de Sabaton, résidence "Le Clos du Thil" - Emprunts d'un montant total de 4 887 640 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°44) TALENCE - OPH Métropolitain AQUITANIS - Acquisition en VEFA de 44 logements collectifs locatifs, sis, résidence "Green Way", rue 19 mars 1962 - Emprunt d'un montant total de 6 328 633 euros des types PLS et complémentaire au PLS auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Ne prend pas part au vote : Madame DE FRANÇOIS

M. BOBET

(n°45) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 60 logements collectifs locatifs sociaux (42 PLUS et 18 PLAI), sis, OIN Euratlantique, ZAC Saint-Jean Belcier, îlot 4.6a, lot 2, angle de la rue Carle Vernet et du boulevard des Frères Moga - Emprunts d'un montant total de 8 121 881 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°46) BORDEAUX - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction d'une résidence intergénérationnelle de 70 logements collectifs locatifs sociaux (49 PLUS et 21 PLAI), sis, OIN Euratlantique, ZAC Saint-Jean Belcier, îlot 4.6a, lot 4, angle de la rue Carle Vernet et du boulevard des Frères Moga - Emprunts d'un montant total de 7 479 278 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°47) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM LOGEVIE - Charge foncière et acquisition en VEFA d'une résidence intergénérationnelle de 58 logements collectifs locatifs, 36, avenue de la Libération - Emprunts d'un montant total de 4 296 023 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°48) AMBARES-ET-LAGRAVE - SA d'HLM LOGEVIE - Acquisition en VEFA d'une résidence intergénérationnelle de 58 logements collectifs locatifs, 36, avenue de la Libération - Emprunt d'un montant de 1.871.583 euros, auprès de la CARSAT - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. BOBET

(n°49) MERIGNAC - SA d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 35 logements collectifs locatifs, avenue de Bourranville - Emprunts d'un montant total de 3.385.592 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°50) VILLENAVE D'ORNON - SA d'HLM DOMOFrance - Charge foncière et construction de 8 logements collectifs locatifs, avenue Mirieu de Labarre, Domaine de Geneste, îlot 18 - Emprunts d'un montant total de 1 152 897 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL

M. BOBET

(n°51) Site Olives (Parempuyre) - Plantation de haies - Financement du Conseil départemental de la Gironde - Approbation - Autorisation

Unanimité

M. BOBET

(n°52) Le Haillan - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroparc - Opération "5 chemins" - Signature d'une convention d'avance de trésorerie avec La Fabrique - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°53) Présentation du rapport de situation annuel sur l'Egalité femmes/hommes à Bordeaux Métropole

Unanimité

M. EGRON

(n°54) Association du comité des œuvres sociales des municipaux de Bordeaux (ACOSMB) - Mise à disposition de deux agents en 2018 - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. EGRON

(n°55) Appel à projets auprès des associations de sport, de loisirs et de culture pouvant proposer des prestations aux agents de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. EGRON

(n°56) Télétravail - Modification de l'encadrement du dispositif à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°57) Constitution d'un groupement de commandes Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux et CCAS pour la fourniture de prestations d'agence de voyage, pour les déplacements en mission des élus, des agents, ou des intervenants extérieurs - Décision - Autorisation

Unanimité

M. EGRON

(n°58) Protocole Transactionnel - Retrait d'une délibération - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°59) MERIGNAC - Projet 50 000 logements - Immeuble sis 147, avenue de l'Yser - Cession - Décision - Autorisation

Affaire retirée

M. MANGON

(n°60) BORDEAUX - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Bassins à flot - Rue Delbos - Cession à l'Immobilière Sud Atlantique (ISA) de la parcelle SD 33 d'une contenance totale de 721 m² environ - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°61) Ambarès et Lagrave - Cession à la commune d'un immeuble bâti situé rue Victor Hugo, cadastré AY 279 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°62) BRUGES - Immeuble bâti situé 119, avenue Jean Jaurès, cadastré AR 325 - Mise à disposition transitoire et cession à la commune - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°64) Evolution des clés de financement du poste d'animateur Natura 2000 de Bordeaux Métropole et des demandes de cofinancements - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°65) Projets Nature-Agriculture - Règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole - Décision - Approbation

Unanimité

M. PUJOL

(n°66) Projet de voirie sur Floirac - Aménagement d'une voie verte provisoire sur la Voie Bordeaux-Eymet-Séquence 1 - Mars 2018 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°67) Cenon - Place François Mitterrand / rues Beaumarchais et Chateaubriand - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de l'éclairage public place François Mitterrand - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°68) Gradignan - Requalification du parking du lycée des Graves - Participation financière de la Région Nouvelle-Aquitaine - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUJOL

(n°69) Intégration d'espaces et ouvrages privés dans le patrimoine de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Affaire retirée

Mme JACQUET

(n°70) Convention d'indemnisation par Bordeaux Métropole des surcoûts d'exploitation de l'assainissement collectif du Syndicat des eaux de Budos liés à la protection des sources de Budos - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme VERSEPUY

(n°72) Équipement d'intérêt métropolitain - Commune de Talence - Stade Pierre Paul Bernard - Convention de comaitrise d'ouvrage - Constitution du jury de concours - Décision - Autorisation

Unanimité – Désignations effectuées

M. DUCHENE

(n°75) Gradignan - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Ville - Dossier de réalisation - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. DUCHENE

(n°76) Programme 50 000 logements - Le Haillan - Secteur Centre-Ville - Dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) et programme des équipements publics - Décision - Approbation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°77) PESSAC - Opération d'aménagement du Pontet sud - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Approbation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°78) Ambarès-et-Lagrave - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre ville - Compte rendu d'activité comptable (CRAC) 2016 -Décision - Approbation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°79) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Unisphères (Association de développement et de médiation artistique et culturelle) - Financement 2018 du projet ' Jeunes musiques actuelles et arts numériques ' au bénéfice des jeunes de 18 à 25 ans - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°80) Bègles - Aire d'accueil des gens du voyage ' des 2 Esteys' sise rue des 2 Esteys - Transfert de propriété à titre gratuit de l'aire d'accueil au profit de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°81) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (Epide) - Dis-moi dix mots...sur tous les tons - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°82) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Web radio - Mission locale de Technowest -
Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°83) Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) - Épicerie solidaire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°84) Projet de renouvellement urbain du quartier Carriet phase 2 - Participation à
l'étude du projet urbain - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHAZAL

M. TOUZEAU

(n°85) Projet de renouvellement urbain du quartier de Joliot Curie à Bordeaux - Cenon -
Floirac - Lancement d'une opération d'aménagement : objectifs poursuivis et modalités
de concertation préalable - Décision - Autorisation

Unanimité

M. TOUZEAU

(n°86) Groupement d'intérêt public - Grand projet de ville (GIP-GPV) des villes de la rive
droite - Subvention de fonctionnement pour l'année 2018 - Convention de versement de
la participation métropolitaine au budget de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
CHAZAL

M. TOUZEAU

(n°87) Mise en place d'une caisse d'avance dans le cadre de l'Opération programmée
d'amélioration de l'habitat de Renouvellement urbain à volet réhabilitation des
copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux - Convention -
Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°88) Programme d'investissements d'avenir Territoires d'innovation de grande
ambition (PIA TIGA) - Convention avec la Caisse des dépôts - Candidature à l'appel à
projets - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°89) Juniors du Développement du Durable- Convention de partenariat entre l'Institut
Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) et Bordeaux Métropole
- Soutien au spectacle vivant autour de la thématique du développement durable -
Décision - Autorisation

Unanimité

Mme WALRYCK

(n°90) Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

Unanimité

M. ALCALA

(n°91) Enlèvement et traitement des lampes usagées collectées dans les centres de recyclage métropolitains - Conventions avec l'Eco organisme Recylum et l'organisme coordinateur OCAD3E - Expérimentation sur deux centres de recyclage - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

M. ALCALA

(n°92) Territoire "zéro déchet zéro gaspillage" - Accompagnement pour le développement de manifestations éco-responsables et pour le diagnostic de la gestion des bio-déchets produits sur le territoire - Demande de financement - Approbation - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°93) Fabrique Pola - Subvention d'investissement pour les travaux du hangar Pargade - Avenant à la convention 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°94) Semer le doute - Année 2018 - Subvention d'aide à une manifestation- Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°95) Attribution d'une subvention d'investissement à la Société d'encouragement de Bordeaux (SEB) - Hippodrome du Bouscat - Décision - Autorisation

Unanimité

M. HERITIE

(n°96) Organisation de la 4ème édition du marathon de Bordeaux Métropole - Subvention 2018 au Stade bordelais ASPTT - Avenants aux conventions du 27 avril 2015 conclues avec le Stade bordelais ASPTT et avec la ville de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

M. TURBY

(n°97) Appel à projets "animation robotique" dans le cadre de la Robocup 2020 - autorisation d'attribution de subvention pour les candidats - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°98) Saint-Vincent-de-Paul - Engagement d'achat d'une parcelle agricole et d'un bâtiment de stockage - Décision - Autorisation de signature

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°99) Ambarès-et-Lagrave - Parcelles BV 141 et BV 144 - Cession complémentaire d'un terrain à un porteur de projet agricole, horticulteur - Délibération modificative - Décision - Autorisation

Unanimité

M. SUBRENAT

(n°101) Changement des modalités de versement de la participation de Bordeaux Métropole au SPIPA (Syndicat mixte de protection des inondations de la presqu'île d'Ambès) - Décision - Autorisation

Unanimité

M. le Président Alain JUPPÉ : Nous passons donc aux délibérations non regroupées en commençant par le Budget primitif.

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Monsieur Patrick BOBET, l'affaire n°16 : « Budget primitif 2018 ». Un amendement a été remis sur table.

Affaires non regroupées :**M. BOBET**

(n°16) Budget primitif 2018 - Adoption

M. Patrick BOBET présente le dossier.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président pour cette présentation très complète et, en même temps, très claire. Nous avons déjà débattu de la situation financière de notre Métropole lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Cette situation est bonne. Nous le devons notamment à la qualité de la gestion qui a été la nôtre depuis plusieurs décennies. Notre endettement est soutenable. On vient de le voir.

Cela dit, je voudrais insister sur la nécessaire vigilance parce que les recettes, dotations et fiscalités continuent à baisser, contrairement à ce que l'on nous dit parfois. Notre taux

d'épargne se dégrade. Nous avons ce plafond de dépenses de 1,2 %, j'y reviendrai dans un instant. Donc, il faut absolument que nous maîtrisions nos dépenses de fonctionnement si nous voulons continuer à faire un effort d'investissement soutenu. Le Préfet nous a fait savoir hier que l'État était prêt à contractualiser avec nous. Je vous rappelle que notre établissement public a été retenu comme collectivité témoin dans ce processus de contractualisation et la bonne nouvelle, c'est que le plafond serait fixé non pas à 1,2, mais à 1,35. Je précise tout de suite que cela ne doit pas nous inciter à dépenser 1,35 de plus. C'est une marge de sécurité pour le cas où nous aurions des tensions. Nous ne serions pas punis dans ce cas-là jusqu'à 1,35, mais l'objectif, c'est bien de rester à 1,2, sinon nous ne tiendrons pas sur le moyen terme et sur le long terme.

Voilà. Le débat est donc ouvert. Qui souhaite commencer ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Monsieur le Président, chers collègues, le cadrage budgétaire qui nous est proposé intervient dans un contexte complexe, dans la mesure où le cadre contractuel et les objectifs de trajectoire fixés par l'État ne sont pas totalement figés comme vous venez de le dire. Toutefois, nous savons d'ores et déjà qu'en ce qui concerne la maîtrise de nos charges de fonctionnement qui sera au cœur de nos engagements contractuels, la vigilance doit être de mise si l'on veut maintenir une bonne qualité de service à nos habitants, notamment en raison de la faible élasticité d'un certain nombre de postes de dépenses. Certes, la mutualisation devrait, en principe, nous apporter au fil du temps des économies d'échelle, mais, pour l'heure, cet impact positif pour les finances métropolitaines est encore peu visible, comme en témoigne le rapport d'avancement de la mutualisation présenté par Alain ANZIANI. La bonne dynamique de nos recettes fiscales, le caractère sain de notre situation financière et la bonne gestion exercée par nos services depuis de nombreuses années nous permettent d'afficher une certaine sérénité à l'occasion du vote de ce budget ; budget que nous approuverons bien entendu.

Concernant les dépenses d'investissement, ce Budget 2018 acte l'entrée en phase opérationnelle de projets structurants tels que le Pont Simone Veil, la réhabilitation du Pont de pierre ou encore les OIM (Opération d'intérêt métropolitain). D'où un plan de charges extrêmement ambitieux de 805 millions d'euros, tous budgets confondus, en hausse de près de 13 % par rapport à 2016. Notre collectivité investit fortement. C'est une nécessité. Les besoins sont là. Toutefois, nous nous interrogeons sur notre capacité à maintenir un tel rythme et à faire face sur tous les fronts dans les années à venir et ceci pour deux raisons : les contraintes budgétaires qui ne vont pas aller en s'améliorant, mais aussi au regard du cadre financier plus général de l'organisation territoriale existante. La forte dynamique, la transition démographique de notre agglomération nous imposent à la Métropole comme dans nos communes, de fournir les services et équipements publics minimaux à nos populations tout en anticipant les enjeux de demain. Aujourd'hui, la tension financière des budgets communaux est palliée pour partie par la Métropole qui, outre la prise en charge d'équipements sportifs et culturels structurants, accompagne désormais les communes dans le financement des écoles et autres équipements de proximité. Cette évolution du rôle de la Métropole vers toujours plus de proximité illustre la nécessité d'une réforme en profondeur des finances locales, du cadre financier du bloc communal, et de la gouvernance au niveau intercommunal. Plus globalement, c'est tout le cadre légal de gouvernance et de financement de certaines infrastructures ou services publics qui ne correspond pas aujourd'hui au besoin comme en témoigne le dossier épineux du financement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), mais aussi celui du syndicat mixte des transports. De fait, les récentes réorganisations territoriales n'ont pas suffi à repositionner, de manière pertinente, les rôles et les conditions financières au bon exercice de certaines compétences. Dans le cadre qui est le nôtre aujourd'hui, la Métropole

est confrontée à de multiples défis, parmi lesquels le défi climatique pour un territoire qui sera parmi les plus impactés à l'horizon 2050, la forte demande en logements accessibles, la réponse en termes d'emploi, la forte dynamique démographique. Mais notre Métropole doit aussi faire face aux conséquences de son retard en termes d'équipements - infrastructures, équipements sportifs notamment - et de sa politique d'aménagement du territoire trop longtemps axée sur un étalement urbain débridé.

Dans toute cette liste de courses qui s'annonce pour les années à venir, il conviendrait de mesurer toutes les implications de chacune de nos dépenses, leur optimisation et leur degré de priorité au risque, si nous faisons les mauvais choix aujourd'hui, de ne pas pouvoir assumer plus tard le retard pris dans la transition énergétique par exemple ou de subir les affres d'un développement territorial déséquilibré. Pour dire plus simplement : « Bordeaux 2050, c'est maintenant qu'il se construit ».

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est bien vrai. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, intervention relativement courte. Notre communauté est bien gérée et ce, depuis plusieurs années, vous l'avez dit, je suis tout à fait en accord avec vous. Simplement peut-être une remarque. On pourrait presque donner des titres à nos budgets, chaque année. Il y a eu le budget 1 de la mutualisation. Cette année, c'est presque le budget 1 de la contractualisation avec l'État. Alors jusqu'à hier et l'annonce qui a été faite en Bureau, voici ce que j'avais l'intention de dire à ce sujet.

On ne peut qu'être d'accord avec la nécessité d'être attentif à l'évolution des dépenses publiques, mais il y a le fond et la forme. Sur le fond, mettre toutes les collectivités concernées exactement au même niveau est très gênant. Pour le cas de notre collectivité et même si les négociations en cours ne sont pas achevées, plusieurs points ne sont pas pris en compte : les efforts budgétaires déjà effectués, ces dernières années, dans un contexte de baisse des dotations, l'augmentation de la population et les besoins afférents en services et investissements pour suivre nos efforts en matière de logement et notre parcours de mutualisation de ces trois dernières années.

Une caractéristique de notre collectivité semble être prise en compte, j'ai compris que c'était les efforts en termes de mutualisation. C'était là-dessus que nous étions « Collectivité test ». Donc, si la signature à 1,35 % est confirmée, la nouvelle n'est pas mauvaise. Il faut bien la savourer, mais finalement, je crois, que cela ne va pas beaucoup changer la suite de mon propos d'une manière ou d'une autre. Cette contractualisation qu'elle soit fixe ou non, vient directement impacter des arbitrages budgétaires puisque je cite le rapport à la page 7 : « Tout surplus de recettes devra être affecté prioritairement lors des décisions modificatives au besoin de financement qui sera également contractualisé ». Et là, il n'y a pas de changement prévu.

Un point sur lequel il faudra être vigilant. La fin de l'indexation du budget transport, cela fait partie aussi de ces conséquences. Alors, le procédé est tout à fait justifiable sur le fond, mais pourquoi il faut rester vigilant ? Nous avons notre SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) qui prévoit le développement du maillage du territoire dans les années à venir et pas si lointaines. Dans le PPI (Plan pluriannuel d'investissement), on est en train effectivement de changer de cycle là-dessus. Et, donc, forcément, notre subvention d'équilibre au budget transport devra suivre et cela fera mathématiquement augmenter les dépenses de fonctionnement. Que se passera-t-il alors

au moment de la renégociation du contrat avec l'État au bout de trois ans, si j'ai bien compris ? Est-ce que l'on va être taxé de mauvais élève et est-ce que nous serons sanctionnés tout simplement parce que nous avons tenu nos engagements ? Cette question est à se poser pour les années à venir.

Avec des dotations qui sont restées stables, nous dit-on, et on peut s'estimer heureux qu'elles soient restées stables puisque grâce à cette stabilité, nous ne perdons que 3,6 millions de DGF (Dotation globale de fonctionnement) - qu'est-ce que cela aurait été si on nous avait annoncé une baisse ? - la norme d'encadrement des dépenses de fonctionnement et la nécessité d'un autofinancement brut de 20 %, c'est vrai que la marge de manœuvre est étroite. Et c'est là que nos choix sont d'autant plus délicats. On pourrait être tenté d'utiliser notre particularité, autrement dit la mutualisation, comme marge de manœuvre. Puisque les effets vertueux pour la Métropole sont encore à venir, on le sait, la tentation est grande d'utiliser les charges de personnel comme variable d'ajustement en utilisant les arguments qui sont légitimes d'ailleurs de gains de mutualisation et de garantie de conserver notre collectivité comme étant essentiellement tournée vers l'investissement. Je pense que c'est une vraie fausse bonne idée.

Si on regarde aujourd'hui la situation dans les pôles territoriaux, malgré une évidente bonne volonté de faire, les marchés prennent de plus en plus de retard. Les reports d'intervention des services communs sont importants. Les remplacements ont dû mal à s'effectuer. Si la mutualisation est quelque chose qui fonctionne, j'anticipe un petit peu sur le rapport suivant, il y a sur le terrain un certain nombre de difficultés qu'il ne faut absolument pas nier.

C'est donc dans une période aussi contrainte que celle-ci sur le plan budgétaire qu'il faut peut-être se poser les bonnes questions en termes de recrutement. Alors, ce n'est absolument pas de la polémique, mais je veux juste attirer l'attention sur quelques points. Les priorités en termes de personnel doivent avant tout privilégier l'opérationnel y compris dans les agents de catégorie B et C dont nous avons besoin. Deuxième point, la 3^e année de la mutualisation permet de constater que les pôles territoriaux peuvent parfois être en souffrance. C'est à prendre en considération dans nos priorités.

Enfin, les gains que l'on peut faire par la mutualisation ne passent pas uniquement par une logique comptable, mais aussi par une logique d'organisation. Coincés parfois entre une autorité administrative et une autorité politique d'une commune, il est de temps en temps difficile pour les agents d'être pleinement opérationnels. On peut renforcer la déconcentration d'un côté, je pense que cela devient indispensable, et perfectionner de l'autre les commandes politiques, par exemple, en réformant nos conférences territoriales.

Autrement dit et pour conclure, l'efficacité puisque c'est un mot à la mode, l'efficacité dont nous avons besoin par nos contraintes budgétaires, par les règles de la mutualisation que l'on attend ou alors tout simplement par le bon sens au bout d'un moment, nous pouvons aussi l'obtenir par une réflexion sur notre organisation interne qu'elle soit présente ou à venir. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup de choses ont été dites lors du Débat d'Orientations Budgétaires et le rapport présenté par Monsieur BOBET apporte de nouveaux éléments. Évidemment, ce contexte est très

inquiétant pour la capacité des communes et de la Métropole à maintenir le niveau d'investissement nécessaire. C'est le cas du budget présenté ici avec une progression de 13 % des dépenses d'investissement qui correspond aux urgences du quotidien, notamment des mobilités.

Parmi les premiers investissements, on compte ainsi la ligne D, le Pont Simone Veil, la mise à 2 x 3 trois voies de la rocade ou encore le Plan Campus. Notons cependant que ces deux derniers domaines sont de compétence de l'État. Il n'est pas neutre de le rappeler dans le contexte budgétaire actuel. Il n'est pas neutre non plus quand, contrairement aux discours affichés par le Président de la République et son Premier Ministre, on sait que les dotations de l'État continuent de baisser, – 3,6 millions euros pour la DGF (dotation globale de fonctionnement) entre 2017 et 2018, soit une perte de 177 millions en cumulé depuis 2013. Une partie de ces dotations de l'État constitue en réalité des compensations de perte de recettes fiscales locales. Les promesses d'Emmanuel MACRON de compenser la perte des recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation sont donc aussi à regarder avec des expériences passées.

C'est aussi avec ce regard critique sur la relation État-collectivités que nous observons l'attitude du Gouvernement PHILIPPE qui s'ingère dans les affaires des collectivités locales, leur imposant une contractualisation sur leur budget. D'autres que nous l'ont dit avec force. C'est une remise en cause grave de la libre administration, et donc de l'exercice démocratique dans nos collectivités.

C'est pour cette raison que nous ne soutenons pas une contractualisation avec l'État qui est peut-être une bonne affaire ponctuelle pour la Métropole, mais induit encore une logique de concurrence entre les territoires. Dans ce contexte, Max GUICHARD l'avait exprimé à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, le maintien à un niveau élevé des crédits de programme pluriannuel d'investissement est à saluer.

Sur les mobilités, le logement, la politique nature, etc., les besoins sont forts et notre Métropole a un rôle primordial à jouer. Son désengagement de grands investissements serait un très mauvais signe pour l'économie locale et un désastre pour le quotidien des habitants de l'agglomération et du département. Mais ce qui est vrai sur les grands investissements l'est aussi pour la gestion quotidienne des services publics. Le rapport sur la mutualisation le met en évidence. Ce ne sont, pour l'instant, pas les services du quotidien qui sont renforcés à l'occasion de ce processus. Le Débat d'Orientations Budgétaires nous a confirmé votre intention de maintenir la progression de la masse salariale et de ne pas revoir les effectifs des services qui en auraient bien besoin. C'est déjà une des revendications des policiers municipaux de Bordeaux en grève ces dernières semaines et c'est une nécessité pour l'essentiel des services publics de proximité.

Dans ces conditions, l'œuvre du Gouvernement précédent qui a consisté à priver les collectivités locales de ressources fiscales propres se fait durement ressentir aujourd'hui. Hors de l'effet lié aux bases d'imposition, l'évolution des impôts économiques notamment est très faible alors que la Métropole investit beaucoup. Nous en avons parlé au sujet de FORD pour le développement économique. Il n'est donc pas compréhensible que notre Conseil prenne la décision de renoncer aux augmentations possibles de la Cotisation Foncière des Entreprises, la CFE, ce qui représente une perte de près de 400 000 euros en cumulé.

Pour toutes ces raisons, dans un contexte budgétaire national inacceptable qui menace les investissements, et aujourd'hui un budget 2018 qui respecte les ambitions utiles aux populations, notre Groupe s'abstiendra sur ce budget. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur TOURNERIE.

M. Serge TOURNERIE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, toujours aux abords du budget, la traditionnelle et annuelle présentation des bilans de consommation du FIC (Fond d'investissement communal) est, chaque année, l'occasion de se pencher au-delà du strict aspect financier sur les modes d'intervention, sur les stratégies de programmation et sur la coopération entre les services métropolitains et services communaux. Cette coopération est utile et déterminante pour le bon déroulement des programmes et permet dans l'intérêt de tous d'aboutir à une meilleure compréhension réciproque, de permettre une parfaite connaissance des attentes et des contraintes de chacun, de mener à bien les échanges techniques, et surtout, d'optimiser les programmes pluriannuels en dissociant et en priorisant les actions d'acquisition, les actions préalables au réseau et au final, les travaux de voirie proprement dits.

Le fruit de ces rencontres, maintenant très régulières, mais également la détermination des responsables techniciens des Pôles que je tiens à remercier ici, ont apporté la preuve que les programmations annuelles pouvaient être très largement voire complètement menées à bien. En attestent les pourcentages d'engagement annuel. Je prendrai pour exemple, 98,4 % en 2017 pour le Pôle territorial ouest.

Je mentionne au passage que quelques freins pèsent encore sur le respect des plannings, à savoir la lenteur des acquisitions foncières et souvent le manque de disponibilité des entreprises. Mais voilà, si les chiffres d'engagement annuels sont réellement représentatifs de l'effort réalisé et du travail accompli, les données sur l'ensemble du mandat, et donc sur les APCP (Autorisation de programme/crédits de paiement) prises en référence, ne traduisent qu'une vision partielle de ce que devrait être la situation aujourd'hui.

En effet, compte tenu du faible taux de réalisation constaté par le passé, la décision avait été prise de surseoir à une année budgétaire sur la durée du mandat et donc de ne provisionner que cinq budgets pour six exercices. Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous constatons tous que la presque totalité des enveloppes annuelles est consommée. Aussi, je vous demande que ce constat nous amène à mettre en application les termes de la délibération de décembre 2014 votée par notre Assemblée à l'unanimité et qui prévoyait, je cite, « À la fin de l'année 2017, en sus du suivi annuel réglementaire, un bilan financier et technique du fonctionnement du FIC et de sa gestion en autorisation de programme et crédit de paiement, sera effectué pour préparer l'abondement de cette autorisation de programme sur les trois dernières années de la mandature. Les besoins de nos territoires sont indiscutablement importants et appellent des financements supplémentaires ».

Je suis persuadé, Monsieur le Président, qu'en formulant cette demande, j'exprime ici le souhait de tous les Maires présents dans l'Hémicycle. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a pas de doute tous les Maires souhaitent que l'on augmente les crédits, y compris celui de Bordeaux d'ailleurs sur le FIC en particulier. Sauf qu'il faut trouver l'argent, Monsieur le Vice-président.

Qui est-ce qui souhaite encore s'exprimer ? Monsieur JAY.

M. François JAY : Monsieur le Président, chers collègues, je ne voterai pas le budget. Je souhaite une baisse de la fiscalité qui pèse sur les habitants de notre Métropole. Un budget, c'est la résultante d'une politique. Je ne dis pas que je désapprouve la totalité de ce que fait notre Métropole, mais je crois, comme Madame CALMELS, à l'initiative et à la liberté. Je ne vote pas ce budget parce que je souhaite plus de pouvoir d'achat aux habitants. Ils sont, à mon avis, mieux à même de faire un bon usage de leurs revenus que n'importe quelle collectivité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Je crois pouvoir dire que la liberté n'est le monopole de personne ici, et que nous y sommes tous attachés.

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas y revenir. Je vais essayer cependant d'exprimer quelques idées claires et simples parce que le vote d'un budget est d'abord un moment de travail très intense et je veux remercier une nouvelle fois les services de la Métropole, le Vice-président aux finances, toutes celles et ceux qui ont fait que ce travail est là bel et bien présent.

Les idées simples, c'est que voulons-nous aujourd'hui pour notre Métropole ? Nous avons ce débat récurrent depuis quelques mois, voire quelques années. D'une part, maintenir un degré d'ambitions fortes pour la Métropole. Nous avons une réussite extraordinaire, il n'est pas question de décélérer là-dessus. D'autre part, répondre aux attentes des habitantes et des habitants et garantir une qualité de vie qui est aussi la marque de fabrique de Bordeaux et de sa métropole. C'est cela le sujet que nous avons devant nous pour les années qui viennent.

Nous avons ensuite une contrainte et un devoir. La contrainte, c'est la contrainte financière que nous connaissons les uns et les autres. Je ne reviens pas dessus et même si le 1,35 est une bonne nouvelle, on reste dans quelque chose d'extrêmement serré. Ensuite, nous avons un triple devoir de solidarité, j'allais dire, solidarité envers les générations futures et cela passe par la question environnementale qui est tout sauf anecdotique. Nous avons encore eu un rapport cette semaine sur la disparition des oiseaux. Il y a quelques mois, c'était l'appel du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Il y a quelques années, c'était la disparition des prédateurs. Un devoir en termes de solidarité sociale. J'étais avec vous, Monsieur le Maire, hier soir à l'inauguration de la très belle exposition à la Cité du Vin qui s'intitule *Accords et désaccords* et je suis revenu à vélo chez moi. Donc, je suis passé par la rue Sainte-Catherine, ce que je fais très, très régulièrement. Il y a 4 ans, à l'occasion des élections municipales, j'ai passé une nuit à sillonner Bordeaux et une des choses qui m'avait choqué et marqué, cela avait aussi impressionné la presse, c'était qu'il y avait une famille qui dormait à la rue. Hier soir, en remontant la rue Sainte-Catherine, entre la Place de la comédie et la Place de la Victoire où j'habite, 5 familles. Tous les 150 m, père, mère, un ou deux enfants et nous sommes en France en 2018. Il y avait effectivement une maraude, et les gens qui passaient devant sans que cela ne les émeuve en aucune manière. Il y a quelques semaines, je m'entraînais à Paris pour le marathon, il avait neigé. J'ai couru une heure. J'ai compté le nombre de personnes qui avaient passé la nuit dehors et qui étaient sous la neige : une quinzaine de personnes, et nous sommes en France en 2018. Cette question sociale est quand même extrêmement présente. Nous avons aussi un besoin de solidarité territoriale. La Métropole va bien et très bien, mais nous n'arriverons pas à nous développer sans travailler avec les territoires

adjacents. C'est fait maintenant avec Libourne, avec Angoulême ou autre, mais je pense que nous devons avoir cette vision globale. Voilà les idées simples qui nous guident ou qui, moi en tout cas, me guident.

Après, examinons ce budget et les chiffres présentés par Patrick BOBET. Il y a un choix implicite qui est fait dans ce budget qui est d'aider davantage les communes et les municipalités. La mutualisation a un effet positif sur les finances des communes. En tout cas, c'est le cas à Bordeaux, et c'est le cas sur un certain nombre de communes. Vous avez rajouté des crédits sur les contrats de co-développement. Le fonds d'aide pour les groupes scolaires a été augmenté. Je vous le dis simplement : je trouve cela bien. C'est-à-dire que dans une période où c'est de plus en plus tendu pour les communes, que notre institution aide davantage les communes, aide davantage au quotidien, je pense que c'est une bonne politique. Cette bonne politique a une contrepartie. C'est que nous devons avoir une exigence supérieure sur les grands projets métropolitains, sur l'incarnation de notre ambition. Là, il ne faut pas forcément se tromper en termes de choix. Je reviendrai tout à l'heure plus longuement sur la délibération par rapport au tramway à Saint-Médard-en-Jalles.

Je me permets juste de remarquer que sur un dossier qui tient à cœur à beaucoup de monde au sein de la Métropole, qui est la question de l'aménagement des boulevards, nous avons fêté le 5^e anniversaire du Pont Chaban. Nous avons le Pont Simone Veil qui va être livré. Tout ceci n'a de sens que si nous bouclons les boulevards, que si nous mettons un transport en commun en site propre (TCSP), et j'ai beau regarder dans tous les sens, je ne parle pas du TCSP, j'ai bien vu les crédits Gradignan-Cenon, mais je parle de l'aménagement des boulevards qui, à mon avis, est le nouvel horizon en termes d'espace public, je ne vois pas une seule chose.

Dernier point beaucoup plus précis et nous aurons le débat largement en Conseil municipal sur la problématique du stationnement. Dans l'exposé que nous a fait Patrick BOBET, il y a 5 millions de recettes qui viennent du forfait post-stationnement. C'est la réforme qui est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018. Les recettes de parkings, d'horodateurs vont aux communes et le fameux forfait post-stationnement va à la Métropole, et donc une somme de 5 millions d'euros, ce n'est pas totalement banal.

Nous avons vu - et je ne parle pas des réactions qu'il peut y avoir dans différentes parties de Bordeaux, on y reviendra en Conseil municipal - les polémiques que cela suscite dans d'autres villes, et je pense notamment à Paris dans les rapports avec la société qui est chargée d'encaisser, sur les chiffres plus ou moins faux. J'ai une demande précise à vous exprimer, Monsieur le Président, puisque nécessairement le contrat avec Urbis Park va devoir bouger un peu, les zones de stationnement payantes devant le faire aussi. Aujourd'hui, le marché passé avec Urbis Park, c'est un marché à bons de commande sur une durée de 2 ans. C'est le marché le plus souple, mais qui ne donne pas forcément le plus de transparence. Compte tenu de la sensibilité du sujet, je trouve qu'il serait de bonne politique que la CCSPL (Commission consultative des services publics locaux) de la Métropole voie ce rapport entre Ville, Métropole et Urbis park. Même si la CCSPL à la base, n'est pas faite pour cela, c'est fait pour les DSP, (Délégation de service public) c'est fait pour les régies, mais je pense que nous pouvons la saisir là-dessus. Les membres de la CCSPL ont un regard assez aiguisé sur les différentes possibilités qu'il peut y avoir et vu la polémique sur ce sujet, je pense que ce serait de bonne politique. Merci beaucoup.

M. le Président Alain JUPPÉ : D'autres interventions ? Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Quelques réponses assez brèves. Madame CASSOU-SCHOTTE reconnaît l'ambition de notre proposition avec peut-être le danger de tenir la distance ensuite, elle relève les défis climatiques. Je pense qu'elle a parfaitement raison, il faut rester très vigilant. Liste de courses ou liste de nos envies, je lui pose la question, mais malgré tout, c'est intéressant à suivre.

Véronique FERREIRA a posé deux bonnes questions. Effectivement, il est très clair que notre retour en dessous de 1,2 % dépend essentiellement de notre subvention transport que l'on a fait baisser de 50 à 30 millions d'euros. Ce que nous avons pu faire cette année, nous ne le referons pas chaque année. On pourra maintenir la subvention au niveau où elle est, bien sûr, les perspectives nous laissent à penser que c'est tout à fait possible. On ne pourra pas rebaisser à nouveau d'un tel degré dans les années à venir. Donc, il y a un vrai danger malgré tout sur l'avenir dans la mesure où on a l'intention de développer encore et toujours notre TCSP. Enfin « toujours », c'est moi qui le dis.

Attention à la masse salariale, je partage son interrogation. Il n'est pas question qu'elle devienne une variable d'ajustement. On est bien d'accord là-dessus, sauf à dire tout de même que l'on s'autorise le droit de mieux mutualiser, mieux déployer aussi tous les agents pour avoir une meilleure efficacité puisque c'est le mot à la mode, comme l'a dit Véronique FERREIRA, mais ce n'est pas une variable d'ajustement, je le répète.

Madame BEAULIEU s'interroge aussi, de la même manière, sur notre capacité à tenir de tels engagements sur les années à venir et regrette le désengagement de l'État dans certains domaines. En revanche, je ne peux pas être d'accord avec vous, Madame BEAULIEU, car ne pas contractualiser nous pénaliserait fortement. C'est tout à fait impossible. Il y a une loi, elle s'impose à nous et ne pas contractualiser nous pénaliserait, je vous le rappelle. Si nous dépassions ce qui est prévu aujourd'hui, ne pas contractualiser c'est 100 % du dépassement que l'on doit payer. En contractualisant, ce ne serait que 75 %.

Monsieur JAY souhaite baisser la fiscalité. Moi, je vous répondrai que de ne pas l'augmenter, c'est déjà très bien et on s'en contentera pour l'instant parce que l'on n'a pas les moyens de faire autrement.

Quant à Monsieur FELTESSE, je crois que c'est au Président de lui répondre plus directement parce que cela touche beaucoup plus les ambitions de la Métropole et les décisions à venir.

Et même réponse pour Monsieur TOURNERIE, un bilan en 2017 sur le FIC, je ne vois pas d'inconvénients, mais là aussi c'est Monsieur le Président qui a la réponse, ce n'est pas moi. Merci Monsieur le Président.

M. le Président Alain JUPPÉ : Sur ce dernier point, Monsieur le Vice-président, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous fassions un bilan du FIC. Sur le taux d'exécution de nos dépenses d'investissement, les résultats de l'année 2017 seront particulièrement encourageants. Je ne sais pas quel est le dernier chiffre connu, mais on était au-dessus de 70 %, 80 %. Les choses avancent.

J'ai bien pris note de tout ce qui a été dit. La masse salariale est le budget le plus important de notre budget de fonctionnement. Elle doit être tenue avec sérieux.

J'ai entendu parler tout à l'heure, je crois que c'est par Madame BEAULIEU, de la situation de la Police municipale à Bordeaux. J'ai reçu des observations assez sévères de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des ressources humaines à Bordeaux et, disons les choses, sur un certain laxisme de la municipalité. Je voudrais simplement signaler sans esprit de polémique, qu'un Policier municipal à Bordeaux est au travail 161 jours par an. Il y a 365 jours dans une année. Il faut aussi prendre en compte l'organisation et l'efficacité de nos services.

Sur la cohérence de tout ce que nous vous proposons aujourd'hui et les objectifs de notre Métropole, je pense que nous avons pris des décisions parfaitement claires et cohérentes. Le budget de la Métropole, c'est d'abord un budget d'investissement et notre investissement est prioritairement consacré à la mobilité. Nous avons encore beaucoup de problèmes dans une agglomération en croissance. Tous les Maires ici présents, tous les élus ici présents, le vivent presque quotidiennement, comme nos concitoyens. Nous avons mis en place, de ce point de vue, une politique ambitieuse et cohérente qui n'est pas une politique du « tout tramway », contrairement à ce que j'ai entendu. Il faut poursuivre la réalisation d'un certain nombre de lignes parce que le tramway est un succès. Il suffit de voir la progression de sa fréquentation et si nous ne l'avions pas aujourd'hui, nous serions dans une situation de paralysie totale, mais nous déployons beaucoup d'autres axes de travail en ce qui concerne la mobilité.

D'abord, nous allons réaliser une première ligne de Bus à Haut Niveau de Service et ce sera un test tout à fait important. Ensuite, nous pensons à améliorer constamment notre réseau de bus. Je fais beaucoup pression sur tout le monde pour que l'on regarde ce qui se passe en matière de bus électrique dans certaines agglomérations, nous avons un Plan vélo extrêmement ambitieux de plus de 60 millions d'euros qui va se développer. Nous venons d'obtenir, c'est une demi-satisfaction, le label de 3^e ville cyclable de France après Strasbourg et Nantes. Nous avons encore des progrès à faire, mais ce n'est quand même pas mal. Nous allons mettre en place un bonus covoiturage, etc.

Je dois dire que la dernière correspondance que vient de m'adresser Monsieur ROUSSET à propos du Syndicat mixte des transports va dans le bon sens. Vous savez que nous avons manifesté un certain nombre de réticences sur les premières propositions. Là, il est clair que ce syndicat veut se lancer dans un plan d'action ambitieux avec la réalisation de lignes de car express comme nous l'avons demandé et une sorte de RER métropolitain, même si le terme n'est pas encore complètement validé. Nous avons progressé en ce qui concerne la gouvernance. Le poids de la Métropole dans le bassin de mobilité de la Gironde sera reconnu en tant que tel. Nous avons fait une concession sur le périmètre puisque le Président de la Région veut absolument inclure l'ensemble du Lot-et-Garonne. Je pense que ce n'est pas absolument judicieux, mais après tout, on ne va pas en faire un point de blocage. Il y aura donc le Nord des Landes avec Biscarrosse qui est effectivement tout à fait dans le même bassin de mobilité que nous, et également je le répète le Lot-et-Garonne.

En matière de mobilité, je crois que nous avons une vraie politique cohérente. Je vous soumettrai au mois d'avril, je pense, le plan de court terme 2018, 2019, 2020 des améliorations en matière de mobilité - Michel LABARDIN y travaille - que j'avais annoncé à l'occasion des Assises de la mobilité. Nous serons prêts dans ce délai.

Notre deuxième priorité, c'est le logement, je n'y reviens pas. Nous sommes dans une zone en tension, il faut continuer. Vous avez vu malgré tout que là aussi, il ne faut pas dire n'importe quoi. Les loyers à Bordeaux, depuis 2 ou 3 ans, n'ont pas augmenté. Il y a même une étude récente qui montre que, parmi les grandes agglomérations de France, ils

auraient plutôt tendance à baisser. Je voudrais rappeler que sur les loyers, 35 % de tous les logements neufs qui sont mis sur le marché sont des logements sociaux locatifs, donc, avec des loyers réglementés. Deuxièmement, toutes les relocations sont encadrées. Troisièmement, la seule partie qui est libre, c'est le logement libre et là-dessus, il y a stabilité. Ce qui est vrai, c'est que l'accession devient difficile dans les secteurs les plus convoités de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle nous devons faire un effort supplémentaire en matière d'accession à prix maîtrisé. C'est possible. Nous négocions avec les promoteurs en ce sens et il y a déjà des réalisations très positives. J'ai cité, à plusieurs reprises, l'exemple de cette résidence que j'ai inaugurée près du Lac, qui est portée par une filiale d'Action Logement, je crois, où j'ai visité un appartement de 104 m² en duplex, avec deux terrasses, très, très bien conçu et orienté pour un prix de 215 000 euros avec une famille qui accédait, par ce biais-là, à la propriété. Il faut poursuivre cet effort.

Troisième axe, l'emploi, bien entendu. Les résultats obtenus sont très encourageants et nous devons poursuivre dans ce sens avec bien sûr l'opération Bordeaux Euratlantique, et puis, nos deux OIM qui commencent à devenir des références au niveau national, d'ailleurs, puisque dans la prochaine loi ELAN, on s'inspirera un peu de tout ceci. L'OIM Aéroparc sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied avec Alain ANZIANI, les choses, là sont très, très positives et très, très encourageantes. Juste une petite parenthèse à ce sujet quand même. J'ai vu que dans le budget d'investissement, il y avait 7 millions, je crois, pour la billettique. Je voudrais quand même informer le Conseil que Thalès s'est totalement planté en matière de billettique. C'est la troisième intervention que je fais auprès du Président Directeur Général de Thalès Monde parce que les délais, les nouveaux délais ne sont pas tenus. Donc, nous ne serons pas en mesure de mettre en place cette nouvelle billettique avant l'été, ce qui a des conséquences sur la tarification sociale que nous ne pourrions pas lancer. C'est quand même un paradoxe que l'une des plus grandes entreprises mondiales spécialisées dans l'électronique soit incapable de concevoir un système de billettique pour une agglomération qui n'est pas multimillionnaire. Je referme la parenthèse.

L'emploi. Je voudrais ici dire mon souci d'améliorer la coordination sur un territoire qui est aussi en plein développement, celui de l'autre OIM, l'OIM Inno Campus où il nous faut mieux coordonner les initiatives de l'Université qui vient de se voir remettre la propriété de ses emprises foncières et qui a des projets dans ce domaine, ainsi que les projets du CHU. Il y a là tout un ensemble sur lequel les possibilités, là aussi, de développement économique et de logement sont considérables.

En transversalité par rapport à ces trois grands objectifs – la mobilité, le logement, l'emploi – bien sûr, les équilibres environnementaux, le développement durable, c'est un fil conducteur commun entre les trois priorités. Nous avons adopté à ce sujet, vous le savez, un nouveau plan qui est en train de se mettre en œuvre et nous sommes extrêmement vigilants dans ce domaine.

Enfin, sur les politiques de solidarité, c'est évidemment pour tous les élus ici présents, un sujet de préoccupation majeure. Je voudrais quand même rappeler que ce n'est pas dans la compétence directe de notre Métropole, c'est la compétence du Conseil départemental, notamment en ce qui concerne un problème qui ne cesse de s'aggraver, celui de l'accueil des mineurs isolés qui sont en nombre croissant et qui ne sont pas bien accueillis, c'est clair. C'est la responsabilité de l'État aussi en ce qui concerne l'hébergement d'urgence. Cela dit, nous ne sommes absolument pas indifférents à cette problématique, cela va de soi, et nous sommes en train de développer notamment – c'est une suggestion d'Alain ANZIANI - les espaces temporaires, transitoires ou temporaires d'insertion. Il y en a deux, pour l'instant, qui sont dans les tuyaux. Il faudra sans doute les faire. Je viens de saisir, à

nouveau, le Préfet, d'un problème extrêmement difficile qui est celui des squats. Il faut vraiment qu'avec l'État, on s'engage davantage et que l'on trouve des solutions plus constructives et plus opérationnelles. Même si ce n'est pas notre compétence directe, nous sommes loin d'être indifférents à ce problème humain qui nous saute aux yeux, c'est vrai, dans toute notre ville quand nous nous y déplaçons et cela, hélas, dans tous les quartiers.

Voilà les quelques commentaires supplémentaires que je voulais faire au-delà même des chiffres et des grands équilibres budgétaires et je me réjouis qu'à l'exception de Monsieur JAY, du Rassemblement national (*Madame AJON demande la parole*)... Ah, le débat est fini, Madame, je suis désolé. Je veux bien vous donner la parole, mais il y a un minimum d'organisation. Le Vice-président a répondu, je réponds, normalement, c'est fini. Alors, je vous en prie.

Mme Emmanuelle AJON : Écoutez, vous venez juste d'attaquer une politique dont je suis en charge sur les mineurs non accompagnés en mettant en cause le Département.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je ne l'ai pas mis en cause du tout.

Mme Emmanuelle AJON : Vous venez de dire : « Ils sont mal accompagnés ».

M. le Président Alain JUPPÉ : J'ai dit que c'était la responsabilité du Département. Cela va de soi.

Mme Emmanuelle AJON : « Ils sont mal accompagnés ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Non, je n'ai pas dit cela.

Mme Emmanuelle AJON : Si, vous l'avez dit, Monsieur le Maire.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ils sont mal accompagnés, mais pas du fait du Département. C'est un problème national. Alors, pas de polémique. Je vous en prie, je n'ai absolument pas mis en cause le Département.

Mme Emmanuelle AJON : Vous veniez juste de citer le Département dans la même phrase.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je travaille en étroite liaison avec le Département. Le débat est clos. Ne cherchons pas des polémiques inutiles. Le problème des mineurs non-accompagnés est mal assumé aujourd'hui en France, c'est clair et c'est la responsabilité du Département que nous sommes prêts à aider pour assumer cette responsabilité. Voilà, je n'ai pas du tout mis en cause Pierre, Paul ou Jacques.

Terminons dans la sérénité puisque nous allons adopter ce budget à l'unanimité à l'exception du Rassemblement national qui vote contre et du Groupe Communiste qui

s'abstient. Adoption du budget. Je vous en remercie. C'est un acte évidemment extrêmement important pour notre établissement public.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre : Monsieur JAY

On continue.

M. Christophe DUPRAT : Affaire n 3, délégation de Monsieur Alain ANZIANI, rapport d'avancement de la mutualisation 2017.

M. ANZIANI

(n°3) Rapport d'avancement de la mutualisation 2017

M. Alain ANZIANI présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président pour ce rapport très fouillé. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur RAYNAL, Monsieur GUICHARD.

M. Franck RAYNAL : Oui, merci Monsieur le Président. Je tiens à remercier en tout premier lieu Alain ANZIANI pour le suivi de cette mutualisation qui est un chantier majeur et sur lequel, avec les services bien sûr qui l'accompagnent, il y a un effort net pour faire que les gains soient mutuels entre la Métropole et les communes.

Je voudrais intervenir à double titre. D'abord en tant que Maire de Pessac. Au niveau de la Métropole, on a vu à travers le rapport qui vient d'être fait tous les gains actuels et les gains espérés de la mutualisation. Au niveau de la Ville de Pessac, je ne peux que me féliciter de cette mutualisation dont je vois une maturation progressive et des progrès successifs qui se manifestent dans notre fonctionnement. Les services supports n'ont rien perdu de leur acuité avec la mutualisation, ni de leur expertise. Au contraire, ils ont même gagné sur certains sujets par, justement, cette meilleure interpénétration avec les services des autres communes et les services de la Métropole, et donc cette acculturation qui se fait progressivement.

Sur les systèmes d'information, on l'a dit, le sujet est vaste, il est complexe. Alain ANZIANI l'a rappelé à l'instant et c'est vrai qu'harmoniser et faire converger les systèmes d'information demande sans doute beaucoup de temps, beaucoup d'expertises et beaucoup d'investissements de la part des informaticiens de la Direction générale des systèmes d'information, mais, là aussi, c'est une satisfaction alors encore à venir sans doute, mais déjà une satisfaction dans la démarche qui est menée.

Deux sujets sur lesquels je voudrais revenir plus spécifiquement, pour exprimer, là aussi, une satisfaction. L'adoption du Plan propreté nous permettra d'aller sans doute encore plus loin et c'est notre espoir commun au niveau de la Métropole. Mais d'ores et déjà, je peux dire que moi, j'ai vu une amélioration après une difficulté au moment de la mutualisation à

proprement parler, au niveau de l'an 1 de la mutualisation, une amélioration nette des résultats sur la Ville de Pessac et je tiens à en féliciter tous les responsables sur le sujet. On a véritablement, comme le disait Alain ANZIANI aussi, une capacité à bénéficier d'une nouvelle expertise et de moyens mutualisés qui sont au service de nos territoires.

Dernier point dans les domaines spécifiques dont je veux me féliciter, c'est l'autorisation d'occupation des sols. Et là, c'est un vrai gain, un gain net tout de suite que j'ai remarqué à travers ce partage d'objectifs et d'expertise entre la Métropole et les communes et la Commune de Pessac en tout cas. Avant la mutualisation, j'avais constaté une certaine dyarchie ou un dédoublement avec parfois un manque de convergence spontanée des objectifs et des avis. Aujourd'hui, il y a un vrai dialogue très fluide qui fonctionne entre tous les services communs et métropolitains qui s'occupent des autorisations d'occupation des sols. Donc, une maturation véritable et des progrès dont je me félicite pour certains qui sont encore en devenir, mais la démarche me semble très prometteuse.

Ensuite, en tant que Vice-président en charge de la proximité au niveau des CODEV, qui feront l'objet d'une délibération au prochain Conseil de Métropole, mais d'ores et déjà aussi dans le cadre de la gouvernance de la démarche de mutualisation, il me semble que les conférences territoriales qui jusqu'ici n'étaient pas saisies du suivi des CODEV à proprement parler, pourraient l'être une fois par an, par exemple. Moi je me mets à la disposition de ces conférences territoriales, afin que nous puissions avoir un suivi politique de la réalisation des CODEV à travers une discussion avec les Maires qui sont présents aux conférences territoriales. Et, cela donnerait, là aussi, un regain d'intérêt à celles-ci sans simplement laisser aux techniciens le suivi des CODEV dans les réunions qui sont toujours légitimes et qui ont besoin de se tenir, mais qui, elles, ont lieu deux à trois fois par an.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, chers collègues, quand je lis l'édito du Président, accompagné de celui du premier Vice-président, surtout dans un contexte national de réduction drastique de nos aides et dotations devant nous revenir de droit, je pourrais sur certains points partager leur satisfecit, même si trop appuyé à mon goût.

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous êtes là pour nuancer les choses, mon cher Max.

M. Max GUICHARD : Mais je pose cette question essentielle, pour le présent et surtout l'avenir, satisfecit oui, mais à quel prix ? En effet, c'est quand même bien vite oublier, même si le premier Vice-président vient d'en parler dans son introduction aujourd'hui, la souffrance subie par nombre de nos agents dans la mise en œuvre de cette mutualisation faite dans la précipitation et à marche forcée, ce qui n'est jamais une bonne chose. C'est vite oublier les mouvements sociaux qui s'en sont fait l'écho dans cette Maison et vite oublier aussi le nombre de cadres municipaux exprimant leurs profondes inquiétudes. Si personne ici, comme dans nos communes, n'a mis en cause le principe de mutualisation, et cela, dès le départ, c'est bien encore une fois ses actes de mise en œuvre qui ont posé problème face à la surdité imposée aux propositions construites par nos agents avec leur organisation syndicale. J'insiste sur cet aspect non secondaire à nos yeux, car je ne suis pas sûr qu'il ne subsiste pas encore, je suis même sûr du contraire pour être honnête, fortement dans certains secteurs de notre établissement, des îlots importants de cette

souffrance. Le besoin de renforcer notre service de psychologie du travail en témoigne. Le satisfecit de nos deux premiers dirigeants élus n'effacera pas non plus les décisions de privatisation, certes, réduites là aussi à certains secteurs, mais comme nous l'avons dénoncé, le loup entrant dans la bergerie ne se contente jamais du seul premier agneau.

Se préoccuper de nos agents, du bien-être dans l'accomplissement de leurs missions n'est pas, Monsieur le premier Vice-président, contradictoire avec le fait de se préoccuper des intérêts quotidiens de nos populations locales. Je vous interpelle directement parce que nous avons eu ce débat. Bien au contraire, c'est avec des agents en pleine sérénité, sécurité physique et morale que nos objectifs publics pourront être atteints. Cette question est bien aujourd'hui d'ailleurs nationalement à l'ordre du jour avec les attaques frontales du couple MACRON-PHILIPPE que subissent entre autres l'ensemble des agents du service public qui viennent d'apporter hier, avec très grande force, l'expression du rejet de ces politiques au seul service de la finance.

Aussi, il nous revient de pouvoir continuer à donner à nos populations, à nos communes et intercommunalités un rôle essentiel de bouclier social, comme nous le faisons par beaucoup de côtés. C'est donc bien dans une vision de l'intérêt humain que doit se poursuivre cette mutualisation, ayant comme moyen un service public redonnant sens pour une République pleinement citoyenne. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, quatre remarques de ma part sur ce rapport extrêmement fourni et précis concernant cette question stratégique et sensible humainement de la mutualisation.

Premier point sur la problématique des finances, est-ce que cela fait gagner ou pas de l'argent et à partir de quand on peut l'estimer ? J'ai bien en tête les déclarations de tel ou tel Ministre sur la fusion des grandes régions, mais j'ai surtout en tête l'expérience passée d'un ancien Premier Ministre, à savoir Bernard CAZENEUVE qui, à Cherbourg, a connu plusieurs étapes de fusion entre les communes. Il y a d'abord eu un référendum en 1999 et une fusion en 2000, puis après, un nouveau référendum et fusion de cinq nouvelles communes. Bernard CAZENEUVE avec qui j'avais eu plusieurs fois cette discussion, disait que, grosso modo, c'est entre 4 et 7 ans que l'on voit les économies arriver. Je me réjouis si déjà pour les communes les économies arrivent plus tôt, mais pour la Métropole, je pense que nous avons besoin d'avoir un peu plus de recul et il ne faut pas s'inquiéter outre mesure de cela.

Deuxième point sur le sujet assez stratégique qu'a évoqué Alain ANZIANI, les directions territoriales et la déconcentration. Effectivement, il ne peut y avoir mutualisation, métropolisation que s'il y a une contrepartie : plus de fluidité dans la déconcentration, et je pense qu'il faut être vigilant là-dessus y compris sur des détails qui n'en sont pas, puisqu'après, cela concerne le quotidien de nos habitants pour que tout aille le plus rapidement possible.

Troisième point, il y avait le grand débat et je me souviens du tract des syndicats sur les requins, Lille, la Métropole, et quelques mois après, il y a le débat « Qui mange qui ? », en fait. Et dans les propos d'Alain ANZIANI, on a plutôt le sentiment que c'est « les communes » qui ont un surcroît de pouvoir. Je pense que cela nécessite que notre

Métropole assoie peut-être davantage sa doctrine sur un certain nombre de grands projets, c'est important.

Dernier point, peut-être le plus sensible, je pense que nous avons besoin d'objectiver les choses sur deux aspects. D'abord, comment le public prend tout ceci ? C'est vrai que nous avons maintenant depuis 15 ou 20 ans, un baromètre de la Communauté urbaine je ne sais plus si c'est IFOP ou IPSOS ou SOFRES, peu importe. Il est, malgré tout, fait sur un échantillon assez faible et on sait bien que dans les sondages, il y a toujours un effet halo. Si les gens sont plutôt satisfaits de vivre dans un territoire, et c'est le cas sur notre Métropole, ils ont tendance à gonfler tous les résultats. Je pense que ce serait intéressant d'avoir des groupes de parole ou des outils qualitatifs pour connaître le ressenti de nos concitoyens.

Autre sujet que j'avais évoqué, et je n'ai pas eu de réponse positive de votre part et je le regrette, c'est que nous ayons un baromètre du climat social, notamment sur la question de la métropolisation. Il y a des outils qui sont simples à avoir là-dessus : le nombre d'accidents du travail, le nombre d'arrêts de travail, ce que disait Max GUICHARD sur le psychologue du travail, pour savoir avec le recul, est-ce que le choc - puisque malgré tout, cela a été un choc, le nombre de changements, il y a eu 1 000 déménagements et ainsi de suite - a été absorbé ? Et est-ce que le personnel de la Métropole actuel et aussi l'ancien personnel municipal, finalement vivent bien dans cette nouvelle Métropole mutualisée ? Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur le premier Vice-président, vous voulez répondre ?

M. Alain ANZIANI : Je n'ai pas beaucoup d'éléments de réponse. Je voudrais dire simplement que c'est, effectivement, un vaste chantier qui nous demandera beaucoup de temps, mais moi, j'observe et je le redis encore, cela m'arrive d'intervenir un peu partout aujourd'hui sur ces questions-là, qu'elles intéressent beaucoup. Le modèle bordelais est un modèle qui est très souvent cité en exemple, peut-être de façon excessive d'ailleurs, mais en tout cas on intéresse beaucoup, notamment parce que nous avons inventé quelque chose, qui est très girondin, c'est cette mutualisation à la carte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Quelques mots très rapides, là encore, le temps passe. Je ne veux pas provoquer notre cher collègue Max GUICHARD, mais je me souviens très bien de sa déclaration ici dans cette assemblée : « On va à la catastrophe ». La catastrophe n'a pas eu lieu et le processus de mutualisation, on peut le dire, est aujourd'hui globalement réussi. Il a été bien piloté par Alain ANZIANI et le groupe de pilotage qui l'animait, les Maires s'y sont mis, et surtout l'ensemble de nos agents y ont contribué avec beaucoup de bonne volonté.

Je voudrais dire à Max GUICHARD que l'attention au bien-être au travail est une de mes priorités, d'abord parce que ce sont nos collaborateurs et que nous avons pour eux estime et reconnaissance, et ensuite parce qu'une administration ne fonctionne bien que si les fonctionnaires qui y travaillent sont à l'aise dans leur travail. Pour moi, c'est évidemment une priorité.

Et je réponds à Monsieur FELTESSE, sur le baromètre social, qu'il existe. Nous faisons tous les ans un bilan social très approfondi qui nous permet de bien mesurer les progrès qui méritent encore d'être réalisés.

Deux ou trois remarques plus ponctuelles. L'ambiance dans les pôles territoriaux. J'ai passé un peu de temps dans chacun d'entre eux. Alors peut-être que l'on ne dit pas au Président ce que l'on dit au Vice-président. Moi, je les ai trouvés plutôt plus sereins. L'impression que c'est les Maires qui mènent l'ensemble des décisions, c'est un peu la rançon de ce que nous avons décidé de faire. Je n'ai cessé de répéter que le Maire, la Mairie restait la porte d'entrée, que l'autorité fonctionnelle était accordée au Maire. Il y a peut-être un élément là-dessus à faire un peu évoluer. Cela dépend surtout aussi du comportement des Maires. Les pôles territoriaux ne sont pas à la botte. Je crois qu'il faut aussi prendre en compte les priorités métropolitaines, même s'il faut que nous les définissions mieux. La rigueur des services centraux, je la conçois très bien, peut-être que l'on peut assouplir les choses, mais il faut bien que quelqu'un tienne les cordons de la bourse. Les services centraux, ils sont souvent là pour dire : « Attention il y a un plafond budgétaire et on ne peut pas aller au-delà ». Donc, on va essayer d'améliorer les choses.

Deux points plus précis. Je dis à Monsieur le Vice-président chargé de la propreté que j'attends avec impatience la mise en œuvre du Plan propreté. Vous m'avez dit « Mars-avril », on y est. Pour l'instant, les améliorations ne sont pas spectaculaires sur le terrain.

Enfin, dernier point de vigilance : les délais de paiement. La situation est variable selon les communes. Cela dépend un peu des progrès de l'harmonisation des logiciels, mais, enfin là, il y a un sujet de préoccupation important. Pour la bonne santé de nos entreprises, il faut absolument rompre avec cette fâcheuse habitude française qui veut que le crédit inter-entreprises soit extrêmement développé et beaucoup plus que dans beaucoup d'autres pays avec qui nous sommes en compétition.

Voilà sur l'ensemble de ce processus. C'était une communication.

Monsieur GUICHARD. Il est 11 heures et demie.

M. Max GUICHARD : Je vais être très bref. Il y a une chose que je n'aime pas surtout venant de vous.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'est que je vous rappelle ce que vous avez déjà dit ici, c'est cela que vous n'aimez pas ?

M. Max GUICHARD : Parce que je vous prends pour quelqu'un d'honnête.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci et réciproquement.

M. Max GUICHARD : Je peux vous dire que j'ai relu hier après-midi en rentrant de la manif toutes les interventions que nous avons faites sur ce sujet, mot à mot. J'ai dit, au nom de mon Groupe : « Si nous continuons comme cela - c'était la question de la rapidité, de la marche forcée - nous irons droit au mur ». Pour vous, c'est peut-être la même chose. Pour

moi, ce n'est pas tout à fait pareil une catastrophe et un risque d'aller droit au mur. Voilà, c'est tout. Continuons ainsi sans problème.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dont acte. Cela dit, quand on entre dans le mur, c'est quand même une catastrophe. On peut peut-être concilier les deux formules.

M. Jean-Claude FEUGAS : Cela dépend la vitesse à laquelle on y entre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : C'est une très brève question sur les conditions de travail et le bien-être au travail. Une très bonne manière de mesurer, c'est le taux d'absentéisme. Moi, j'interroge pour savoir si nous connaissons celui de la Métropole, celui de Bordeaux. Je ne dis pas là le taux, mais le nombre de jours est de 33 jours. 33 jours d'absentéisme qui s'ajoutent aux sept semaines de congés. C'est un paramètre que nous devrions connaître et sur lequel j'interroge très brièvement.

M. le Président Alain JUPPÉ : Le taux d'absentéisme figure dans les critères examinés dans le bilan social. Je n'ai pas les chiffres précis en tête. Ce que me rappelle notre Directeur général des services, c'est que nous sommes un peu en-dessous de la moyenne nationale des collectivités comparables.

Communication effectuée

Nous passons à la suite.

M. DUPRAT

(n°6) Tarifs applicables à compter du 1er avril 2018 pour les parcs Bourse, Jean Jaurès, Tourny, Salinières et Meunier - Décision, adoption Avenant 6 au contrat de concession BP3000/Bordeaux Métropole - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Qui demande la parole ? Madame DELAUNAY, Madame BEAULIEU, Monsieur ROSSIGNOL.

Madame DELAUNAY.

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Président, il y a un moment où les délégations aux organismes privés, de même que les partenariats et autres formes de collusion public-privé atteignent à l'immoralité. Et ceci, d'abord, pour n'avoir pas mis en regard ce qui est un très bon exercice à savoir le coût que nous imposons et le service que nous rendons. Nous sommes dans un de ces moments et je voudrais l'illustrer par une très brève anecdote. Récemment, j'assistais à une réunion avec divers habitants métropolitains qui, pour des raisons différentes, avaient peu de facilités à se déplacer la nuit autrement qu'avec leur

véhicule. La réunion se tenait à la lisière de Saint-Pierre et de Saint-Michel. Nous avons tous parké nos voitures à Camille Jullian et terminé la réunion par un très bref et modeste repas. La facture du stationnement a été de 13 euros, à vrai dire entre 11,4 euros et 14, dépassant le prix du repas qui nous avait été servi au restaurant. Première immoralité que de considérer qu'un peu plus de 2 heures d'occupation de 9 m² de ciment valent plus qu'un repas au restaurant. Si nous multiplions par 12 heures ces 13 euros, cela équivaut ...

M. le Président Alain JUPPÉ : On ne mange que deux fois, si on veut faire la comparaison. Si on mange en 2 heures, cela coûte 5 euros. Si on reste 3 heures à table, c'est un peu plus cher.

Mme Michèle DELAUNAY : J'ai bien dit, Monsieur le Maire, qu'il y avait d'abord eu une courte réunion. L'ensemble, je l'ai précisé, a dépassé un peu 2 heures.

M. le Président Alain JUPPÉ : On peut payer au quart d'heure aussi.

Mme Michèle DELAUNAY : Ce paiement au quart d'heure, comme vous le savez, Monsieur le Maire, n'a pas été favorable aux Bordelais.

M. le Président Alain JUPPÉ : Mais la nuit dans la rue, c'est gratuit. Je ne comprends pas très bien.

Mme Michèle DELAUNAY : Moi, je vous explique très clairement, j'ai les factures et j'ai pris les photos des tarifs de stationnement. Si nous multiplions, j'allais vous dire, ces 13 euros par 12 heures ou un peu moins de 12 heures, puisqu'il s'agissait de 2 heures et demie, cela équivaut au prix d'une nuit d'hôtel ou une journée dans un hôtel de très bonne qualité. Cela correspond également à une course de taxi.

Ce parking, comme les autres ou comme la plupart a, depuis 20 ou 30 ans, été largement amorti et le secteur privé empoche depuis des bénéfices exponentiellement croissants puisque les infrastructures sont amorties, alors qu'au contraire le coût pour les habitants du grand Bordeaux, ne cesse d'augmenter. Sans doute, ici aujourd'hui, trouvons nous ces bénéfices insuffisants et les habitants bien propres à être taxés davantage puisque vous nous demandez de voter des augmentations allant au-delà de ce qui était prévu dans les contrats de concession dont on connaît pourtant le caractère léonin, deuxième immoralité, deuxième injustice.

Troisième immoralité, l'hypocrisie de ces délibérations. Par exemple, l'affirmation que l'on n'augmente pas les 5 premières heures du jour - pour la majorité des parkings de 8 à 13 heures - pour ne pas nuire à l'attractivité du centre-ville. Mais l'attractivité du centre-ville pour les commerces, les restaurants, les cinémas, les activités culturelles, voire les activités politiques n'a pas majoritairement lieu dans la matinée. Cette attractivité est lourdement plombée par les décisions que vous imposez. Des dizaines de phrases relèvent de cette même hypocrisie et le résultat à terme est inéluctable, c'est l'assèchement progressif du cœur de notre Métropole.

M. le Président Alain JUPPÉ : Ce à quoi on assiste, effectivement, depuis plusieurs années de façon très visible. On entend dire n'importe quoi !

Mme Michèle DELAUNAY : Monsieur le Maire, si vous m'aviez laissé finir la phrase...

M. le Président Alain JUPPÉ : Finissez, finissez. Enfin, vos calculs sont absurdes : les 7 premières heures, cela commence à 9 heures donc jusqu'à 16 heures, on a le temps de déjeuner quand même.

Mme Michèle DELAUNAY : Non, Monsieur le Maire. J'y reviendrai d'ailleurs. Les horaires de jour, les premières heures de la journée varient de 7 à 9 heures. Quand il s'agit de 8 heures, exemple moyen que j'ai pris, comme vous le voyez c'est 5 heures, cela s'arrête à 13 heures.

J'écris maintenant mes interventions bien que je déteste cela, pour pouvoir les publier et montrer la réalité de ce que j'ai dit par rapport, en général, à ce que vous répondez ou vous contestez. Je parlais donc de cet assèchement.

Quatrième immoralité, j'emploie le terme, vous imposez dans le même temps l'alourdissement du coût des parkings et l'alourdissement des règles de stationnement de surface.

M. le Président Alain JUPPÉ : L'immoralité consiste à faire appliquer la loi. Jusqu'à présent, le stationnement payant en voirie n'était pas payé à Bordeaux. Ce que nous faisons, c'est de le faire payer, c'est ce que l'on appelle de l'immoralité. Très bien, j'en prends note.

Mme Michèle DELAUNAY : Bien. Monsieur le Maire, vous êtes très obligeant de me répondre phrase par phrase, mais je continuais en m'interrogeant s'il n'y aurait pas davantage intérêt à avoir une stratégie globale entre les parkings, les horaires, les tarifs, le stationnement de surface et le parking privé. Il me semble que la vision pour la Métropole aurait plus de hauteur que de prendre des décisions, sur lesquelles on revient d'ailleurs un peu au fil de l'eau, de stationnement, de parking, etc...

Cinquièmement, il y a aussi des immoralités de forme qui sont simplement des complexités et je donne l'exemple que vous avez vous-même évoqué tout à l'heure, à savoir la variation du début du jour et du début de la nuit selon les parkings. Voilà une complexité qui est bien coupable et qui n'est pas liée à quelques constatations poétiques sur le levant ou le couchant, mais sur l'affluence dans les différents territoires des parkings de telle manière que ce soit les heures de plus forte affluence qui soient le plus taxées. C'est ainsi que les tarifs de nuit à la première et la troisième heures ont été augmentés, mais encore plus, la deuxième heure qui correspond aux heures justement de restaurant. Et à Saint-Pierre, vous avez remarqué sans doute comme moi qu'il y a beaucoup de restaurants, beaucoup de restaurants assez modestes et je crains pour beaucoup de Métropolitains puisqu'il s'agit d'heures de nuit. Nous pouvons nous interroger sur cela. Je trouve, nous trouvons cette politique à la fois très lourde pour les finances des Bordelais, très dangereuse pour l'attractivité, en dehors des touristes, pour les habitants de Bordeaux et plus encore de la

Métropole. Et, très concrètement, je voudrais dans ces temps où nous nous interrogeons beaucoup, en particulier, dernièrement, sur tout ce qui pourrait être des collusions d'intérêt entre le public et le privé, entre les intervenants extérieurs, que la politique locale, que les Français aiment encore, soit plus responsable et plus proche des habitants pour qu'ils puissent continuer de l'aimer. A l'inverse nous constatons, délibération après délibération, sur ces sujets, que nous sommes forts avec les faibles et que nous sommes faibles avec les puissants, comme ici les délégataires de parkings.

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà un exemple vraiment très, très illustratif de démagogie. Je crois que le mot convient. Je ne vais pas argumenter sur tous les points que vous avez évoqués. Je voudrais simplement souligner un point puisque l'on parle de morale, paraît-il, c'est que la situation à Bordeaux est radicalement différente de ce qui a été annoncé à Paris. La société qui est chargée de faire payer le stationnement payant n'est pas rémunérée à l'acte, si je puis dire, et il n'y a pas d'intéressement au résultat ; ce qui a provoqué à Paris, on le sait, certains abus et certains dérapages. Ce n'est absolument pas le cas à Bordeaux donc on ne peut pas comparer les deux situations.

Je note simplement que, dans tout ce bel exposé, il n'y a pas une seule proposition concrète de ce que pourrait être une politique cohérente du stationnement payant, sauf de faire payer moins naturellement.

Il y a en plus quelque chose qui est absolument évident, c'est que plus il y a tension, plus les prix montent. Donc, il est normal que les tarifs soient plus élevés dans les heures de pointe qu'aux autres heures, sinon il y a saturation absolue. Il n'y a pas de place de parking. Cela me paraît tout à fait cohérent.

Par ailleurs, nous sommes, quand nous nous comparons avec les villes similaires, **Monsieur DUPRAT** pourrait le dire, plutôt en-dessous de la moyenne ou en tout cas dans la partie plutôt modérée par rapport à beaucoup d'autres agglomérations. Je ne parle pas de Paris, mais même Lyon ou Marseille ont des tarifs beaucoup plus élevés que nous.

Madame BEAULIEU avait demandé la parole.

Mme Léna BEAULIEU : **Monsieur le Président**, chers collègues, cette délibération sur les parkings de Bordeaux ne peut que faire écho au débat qui agite la population sur le stationnement payant. Débat qui dépasse largement les frontières de la Ville de Bordeaux. Nous avons bien conscience que cela ne relève pas directement de la compétence de notre Métropole. Cependant, nous voyons bien que cette question ne peut être traitée de manière isolée. Pour preuve, la réunion organisée pour trouver une réponse coordonnée entre les maires. Ce sujet est à la croisée des enjeux sociaux et environnementaux et plus globalement, de la manière dont nous pensons et voulons la ville et ce, à l'échelle même de notre agglomération. Nous avons tous conscience des enjeux environnementaux qui sont devant nous et de la nécessité de décarboner nos emplacements. Cela se pose pour les voitures en ville, mais aussi pour l'ensemble des transports et en premier lieu, celui du fret. De même, le recul de la voiture permet une ville mieux partagée et plus agréable à vivre pour tous. Mais d'un autre côté, nous ne pouvons pas faire comme si des enjeux sociaux importants n'étaient pas devant nous. Le marché du travail, tel qu'il est aujourd'hui, ne laisse que peu de choix à nos habitants sur leur lieu de travail. Ils sont parfois obligés à des parcours domicile/travail importants. C'est vrai pour ceux qui vivent dans les zones périurbaines, mais aussi également vrai pour les habitants de l'agglomération, y compris la ville centre.

Cette situation est donc complexe et demande de construire des réponses en lien avec cette complexité en voyant bien que nous ne sommes pas au bout, qu'il ne pourra y avoir de réponse satisfaisante sans un saut qualitatif sur nos transports en commun et une place du vélo sécurisée dans la ville. En l'état, il nous semble nécessaire de mieux associer les habitants, de prendre le temps du dialogue, du débat afin que, collectivement, nous construisions des réponses en adéquation avec les besoins de tous. Cela est pour nous un passage obligé et nécessaire dont, nous en sommes sûrs, sortiront des solutions pertinentes. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**.

Mme Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues, pourrait-on imaginer un réseau de bus dont les caractéristiques des lignes changent entre les communes ? Que le nom des lignes change d'une commune à l'autre ? Que la tarification des lignes de bus change d'une commune à l'autre ? Que la fréquence, que les horaires, que les couleurs, que tout ce que vous voulez changent d'une ligne à l'autre ? Non. Ce réseau de bus ne fonctionnerait pas. Il serait illisible et serait incompris de la population. Eh bien, c'est ce que nous faisons sur le stationnement de surface puisqu'évidemment, d'une commune à l'autre, le nom des abonnements, le nombre de macarons, la tarification, le zonage, le nombre de macarons professionnels, les calendriers, etc., tout fluctue, tout change, et est exclusivement communal. Nous sommes un certain nombre à réclamer que la Métropole prenne la compétence du stationnement de surface. C'est un outil indispensable pour avoir une bonne gestion de la mobilité sur notre Métropole. Tous les experts le disent. Tous les spécialistes le disent. Tous les élus un peu éclairés en termes de mobilité le disent. Toutes les grandes métropoles le disent, sauf nous. Nous devons prendre la compétence stationnement de surface. Il y a deux compétences en termes de stationnement : la gestion du stationnement statique, c'est la gestion du stationnement de surface, et la gestion de la mobilité dynamique de voiture, c'est le péage urbain. Évidemment, nous avons deux outils : l'Observatoire du stationnement qui permet d'harmoniser les vues et nous avons également, de temps en temps, des réunions de Maires pour essayer d'harmoniser, mais cela ne marche pas très bien. C'est le moins que l'on puisse dire.

Prenons la compétence stationnement. Sortons les Maires de la première ligne de discussion avec les habitants qui, parfois est un peu compliquée. Ayons une vision cohérente, quatre zonages – intra cours, intra boulevards, intra rocade et extra rocade - de la lisibilité, une spécificité pour les polarités commerciales, les centres-villes, les mêmes sur l'ensemble de l'agglomération, l'utilisation des zones bleues, cohérente. Nous avons à construire une véritable politique de stationnement d'intérêt métropolitain, ce que nous ne faisons pas. Si vous voulez, en quelque sorte, nous jouons un match de tennis avec une raquette trouée. C'est compliqué de gagner la partie dans ces cas-là.

Pour conclure mon intervention, je vais me permettre, en tant de Maire de Bègles, de poser une question au Maire de Bordeaux, car il existe au moins un quartier hors boulevards dont le stationnement est payant, autour de la Barrière de Toulouse, qui génère des difficultés de stationnement dans les communes avoisinantes, Bègles et Talence, depuis un an à peu près. Je suis en train, en tant que Maire, de construire une réponse, éventuellement mettre du stationnement réglementé, une zone bleue, du stationnement payant. Je voudrais savoir s'il est prévu de pérenniser ce stationnement payant sur ce petit quartier bordelais, extra-boulevards ou pas, pour avoir un peu de visibilité et savoir un peu sur quel pied danser. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien, essayons de danser ensemble. J'ai pris la décision de rester cohérent avec ce que j'avais dit pendant ma campagne électorale. Donc, il n'y aura pas d'extension du stationnement payant hors boulevards et en particulier pas dans le petit quartier qui jouxte Bègles. Donc, les habitants de Bègles pourront venir stationner gratuitement du côté de Bordeaux comme cela se passe, en général, dans ce genre de situation, si vous instaurez le stationnement payant.

Monsieur DUPRAT, s'il n'y a pas d'autres interventions.

M. Christophe DUPRAT : Je répondrai deux choses à Madame DELAUNAY, mais qui ne m'écoute pas quand je dis quelque chose. Madame DELAUNAY, si vous m'aviez écouté, vous auriez entendu que 87 % des usagers de ces parkings n'auront pas d'augmentation de tarifs. Je pense que l'intérêt de la Métropole est pour ces 87 %. Pour les autres, c'est 10 centimes de plus pour les 6,30 euros à partir de 20 heures. Mais si vous arrivez à 20 heures dans votre restaurant et que vous voulez rester très longtemps, aller même jusqu'au digestif jusqu'à minuit ou 1 heure du matin, vous paierez 6,30 euros, quel que soit le temps que vous allez y passer. C'est juste une augmentation de 10 centimes et 87 % n'auront pas d'augmentation de tarifs. C'est plutôt une bonne mesure.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. On va s'arrêter là sur le débat sur le stationnement payant, et on le reprendra, j'en suis sûr, au Conseil municipal de Bordeaux. Moi, je retiens la suggestion de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH. Je vais organiser, dans les 15 jours, une réunion des 28 Maires de la Métropole et je vais leur demander s'ils sont d'accord pour le transfert de leur autorité, de leur pouvoir de Police, ce qui implique évidemment le stationnement payant ou l'inverse. On va faire le test. Je vois déjà certains d'entre eux apporter leur réponse.

Il y a une autre solution, c'est que je puisse mettre cette option aux voix ici brutalement, ce n'est pas ma méthode. Nous ne le ferons que s'il y a un consensus entre les Maires. Je vais le vérifier, mais je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui ce consensus n'existe pas. Voilà pourquoi nous en sommes là où nous en sommes. C'est la démocratie d'une certaine manière.

Très bien. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Madame DELAUNAY, il faudrait voter parce qu'après, on vous reprochera d'avoir voté pour.

Mme Michèle DELAUNAY : Je suis contre.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci.

Majorité

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Contre : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur JAY

M. Christophe DUPRAT : Délibération n°7 : « Protocole d'accord emportant la révocation de la convention de gestion signée entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole – Anéantissement de la convention pour la Place André Meunier. »

M. DUPRAT

(n°7) Protocole d'accord emportant révocation de la convention de gestion signée entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole (BHNS : Anéantissement de la convention de gestion Place André Meunier à Bordeaux) - Décision - Autorisation

M. Christophe DUPRAT présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : La rénovation de la Place André Meunier est un de mes sujets majeurs de frustration. Cela fait des années et des années que nous avons conçu un projet de réaménagement de cette place, qu'il a été annoncé. Il a été différé à cause du contentieux qui nous a opposés au constructeur du parking puisque nous ne pouvions pas faire sur le toit du parking ce qui avait été prévu, car ce parking a été mal conçu. Il a fallu différer. Je crois pouvoir dire, Monsieur le Directeur Général, que les travaux vont enfin commencer avec un projet d'aménagement revu et corrigé pour tenir compte de la solidité des sols disponibles. Madame Frederica MATA continuera à participer à la mise en valeur de cette place qui est une des places les plus emblématiques de Bordeaux.

Monsieur JAY avait demandé le dégroupement de cette délibération.

M. François JAY : Excusez-moi, c'est une erreur.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Unanimité

M. Christophe DUPRAT : Délibération suivante, n° 8 : « Groupe La Poste – Convention partenariale relative à la logistique urbaine ».

M. DUPRAT

(n°8) Groupe La Poste - Convention partenariale relative à la logistique urbaine - Décision - Autorisation

M. Christophe DUPRAT le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il y a beaucoup de progrès à faire dans ce domaine et La Poste est très coopérative, si je puis dire. Je ne sais pas si Monsieur DUPRAT l'a signalé, mais il y a ce petit point, l'espace ELP, de dégroupage qui est Rue du Temps passé à côté de la Rue Fondaudège et qui permet de livrer les commerçants avec des triporteurs et d'éviter que les camions ne rentrent dans les quartiers. C'est quelque chose qu'il faut vraiment développer.

Qui est-ce qui souhaite s'exprimer sur cette délibération ? Madame BEAULIEU.

Mme Léna BEAULIEU : Monsieur le Président, chers collègues, cette convention passée avec La Poste est très positive. Nous espérons surtout qu'elle est le premier pas vers une réflexion plus globale dans notre agglomération sur la question de la logistique urbaine et des enjeux écologiques qui y sont liés. À ce titre, on peut regretter que l'hôtel logistique ouvert ne soit connecté ni au rail, ni au fleuve. La conséquence, c'est que son approvisionnement ne passe encore une fois que par la route. C'est d'autant plus dommageable que la SNCF et le groupe La Poste ont délaissé les outils de logistique qui étaient le centre de tri postal du Boulevard Jean-Jacques Bosc et le centre de tri colis d'Armagnac. La réalité, c'est que l'une et l'autre de ces activités ont à coup sûr basculé sur la route.

Pour le groupe La Poste, on peut aussi ajouter les fermetures ou projets de fermeture de bureaux de Poste qui éloignent les habitants de leur lieu de livraison et du service public. Des questionnements qui sont au cœur des revendications des cheminots en grève depuis hier contre le recul du service public ferroviaire et des postiers qui sont en grève, à Cenon notamment, contre les nouvelles réformes d'organisation du travail qui portent aussi des reculs de l'activité postale sur nos territoires. Cette convention positive encore une fois montre bien que c'est dans le sens inverse qu'il faut agir pour faire revenir des outils modernes de livraison au cœur de ville. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y'a-t-il d'autres interventions. Il n'y en a point. Monsieur DUPRAT, pas de réponse particulière ? Pas d'oppositions sur ce projet ? Pas d'abstentions non plus ? Merci.

Unanimité

M. Christophe DUPRAT : Affaire n° 9 : « Maison de l'emploi de Bordeaux – Soutien financier de Bordeaux Métropole aux fonctions générales ». En l'absence de Madame CALMELS, c'est Monsieur HICKEL, Président de la Commission qui présentera la délibération.

M. HICKEL P/Mme CALMELS

(n°9) Maison de l'emploi de Bordeaux - Soutien financier de Bordeaux Métropole au fonctionnement général de l'association - Convention - Décision - Autorisation de signature

M. Daniel HICKEL présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Qui souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur JAY, c'est vous qui avez demandé le dégroupement.

M. François JAY : Effectivement, merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, l'action des équipes de la MDE (Maison de l'emploi) s'exerce dans un environnement qui n'est pas favorable à l'emploi, ni à l'activité économique. Beaucoup trop de mesures sont prises par les collectivités publiques qui freinent l'activité économique souvent pour

d'apparentes bonnes raisons, mais dont les résultats sont catastrophiques pour l'économie. Ce sont les plus faibles qui en paient le prix le plus lourd. La situation de l'emploi en France n'est pas bonne et depuis longtemps. Chacun se souvient du dernier Chef de l'État attendant l'inversion de la courbe du chômage comme les paysans attendent leur pluie. La situation est nettement moins bonne en France qu'en Allemagne ou en Suisse, alors qu'il semble que nous ayons de meilleurs atouts que ces deux pays. Les revenus des Suisses sont même deux fois ceux des Français, mais la Suisse est toujours un pays industriel, ce qui est de moins en moins le cas de notre pays.

Quant à Bordeaux, la situation est proche de la moyenne nationale, mais nettement moins bonne que celle de La Roche-sur-Yon, par exemple, où les chefs d'entreprise ont des problèmes de recrutement et ont payé collectivement une campagne publicitaire à Paris pour essayer d'attirer des employés. Interrogés sur les raisons de leur succès, ces Vendéens ont expliqué qu'il y a en Vendée une ambiance favorable aux entreprises. Rappelons que ce Département était encore il y a peu dirigé par Philippe DE VILLIERS qui a su, comme son successeur Bruno RETAILLEAU, provoquer cet environnement favorable aux affaires : aide aux entreprises, aide à la formation des Vendéens dans des spécialités recherchées par les entreprises, etc.

Je souhaite pour Bordeaux le même succès, même si le contexte national n'est pas très favorable. Est-ce que la MDE telle qu'elle fonctionne est la réponse ou un élément de la réponse ? Je n'en ai pas l'assurance. Certainement, la MDE aide les demandeurs d'emploi, mais ce que j'aimerais, c'est une évaluation indépendante extérieure de la MDE. Je voterai le crédit.

M. le Président Alain JUPPÉ : Y-a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Yohan DAVID.

M. Yohan DAVID : Merci Monsieur le Président. D'abord, en préambule, étant Président de la Maison de l'emploi, je ne participerai pas au vote. Mais pour rassurer notre collègue, si je reprends les chiffres qui ont été donnés par l'URSSAF (Union de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) et que Madame Virginie CALMELS et nous-mêmes utilisons souvent : sur Bordeaux Métropole, en 2014, nous avons eu une création nette d'emplois de plus de 2 500 personnes. En 2015, + 4 800 créations d'emplois sur l'année. + 7 700 en 2016 et sur l'année 2017, non consolidée, plus de 9 950. Ce qui fait que nous pouvons dire que les entreprises sur le territoire de Bordeaux Métropole se portent plutôt pas mal, même si, et nous l'avons vu notamment avec la première délibération, certaines portent questionnement, mais pour l'instant, les choses sont positives.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DELATTRE.

Mme Nathalie DELATTRE : Oui, merci Monsieur le Président. Vous signaler qu'en tant que Présidente nationale d'Alliance Ville emploi, du dispositif, je ne prendrai pas part au vote. Pour rassurer Monsieur JAY, c'est le dispositif qui a été le plus évalué en France depuis sa création, depuis 20 ans, et il y a actuellement une mission au Sénat qui est en train d'évaluer les Maisons de l'emploi. Donc, nous aurons le résultat dans quelques mois.

La Maison de l'emploi est une des meilleures Maisons de l'emploi des 126 que nous avons au niveau national, et en cela, Monsieur Jean BASSÈRES, responsable national du Pôle

Emploi viendra rencontrer Monsieur le Président, dans quelques jours, et signer une convention ici à Bordeaux pour saluer l'excellence de notre partenariat entre les Maisons de l'emploi et Pôle Emploi.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HICKEL.

M. Daniel HICKEL : Juste une très brève réponse à un des éléments de la question de Monsieur JAY. Comparer le taux de chômage en France et en Allemagne, c'est totalement fallacieux parce que je préfère avoir la démographie française que la démographie allemande.

M. le Président Alain JUPPÉ : En espérant que la démographie française se maintienne, si on ne démantèle pas complètement la politique familiale. C'est un autre sujet mais malheureusement, elle commence à baisser. La Maison de l'emploi fait du bon travail. Je pense que c'est une très bonne chose que notre Métropole la soutienne.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prennent pas part au vote : Monsieur
DAVID, Madame DELATTRE**

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Madame Virginie CALMELS, délibération n°11 concernant le contrôle des comptes et de gestion de l'association Bordeaux Grands événements. C'est Patrick BOBET qui présentera la délibération.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur BOBET.

M. BOBET P/Mme CALMELS

(n°11) Contrôle des comptes et de la gestion de l'association Bordeaux grands événements (BGE) - Information

M. Patrick BOBET présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur DELAUX.

M. Stephan DELAUX : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport qu'a fait Patrick BOBET est tout à fait juste. Je crois que nous sommes tous très fiers que des centaines de milliers de personnes se retrouvent, chaque année, sur les quais de Bordeaux pour la Fête du vin et la Fête du fleuve. Nous sommes aussi fiers que cette merveilleuse idée lancée en 1998 par le Maire de Bordeaux ait réussi à se développer à l'international, à Hong Kong, à Québec, à Bruxelles, demain à Liverpool. Cela se fait avec une toute petite équipe et beaucoup d'énergie, et beaucoup de soutien de nos partenaires, que ce soit les partenaires privés ou publics qui sont fidèlement à nos côtés pour développer ces projets très importants. Je confirme que nous avons parfaitement entendu les recommandations qui nous ont été faites. Tout au moins la recommandation formelle sur la clarification du

rôle des instances, cela nous paraît parfaitement légitime, et nous avons, dès le mois de novembre dernier, mis en pratique ces conseils à l'occasion d'un Conseil d'administration.

Nous avons entendu aussi les remarques sur notre assujettissement aux marchés publics. C'est l'ordonnance de 2005, relative aux structures non soumises aux marchés publics, mais qui dans son paragraphe 3, alinéa c, précise comme l'a dit Patrick BOBET que quand il y a une majorité de membres assujettis, on est assujetti. Pour autant, je confirme que nous avons, tout au long de cette période, procédé à des consultations nombreuses sur la maîtrise d'ouvrage, sur les feux d'artifice, sur les spectacles, sur les entreprises et sur les fournisseurs. Il y a dans ce rapport, d'ailleurs, la liste de ces consultations qui a été confirmée et établie par les délégués généraux successifs.

Et puis, enfin, pour prendre la période la plus récente, des appels d'offres ont permis au jury, assemblée pluridisciplinaire où il y a à la fois des élus et des entreprises, de faire un choix très clair pour notre fournisseur, et je pense qu'un certain nombre de personnes dans cette Assemblée peuvent en témoigner. Pour autant, je suis prêt à répondre aux questions.

Pour terminer, car il y a aussi une remarque sur l'utilité et le rôle de cette association, je rappelle qu'à l'origine ces événements étaient traités au sein de l'Office de tourisme. Nous les avons détachés auprès d'une association sur avis de nos Conseils, Commissaire aux comptes et Expert-comptable. J'observe qu'il y a un certain nombre de villes – je pense à Nice avec le carnaval, je pense à Lyon avec les lumières – qui vont d'un côté et de l'autre. C'est-à-dire que parfois, ce sont des structures associatives. Parfois, on le remet dans la mécanique métropolitaine. Parfois, cela revient dans le giron de l'Office de tourisme. Je pense que, dans tous les cas, ce qui est pointé ici, c'est que nous avons, en effet, une structure très courte, un délégué général, une assistante et quelques vacataires. Comme l'a dit Patrick BOBET, c'est, je crois, un modèle très vertueux parce que 82 % de financements propres entre nos partenaires et les recettes, et 18 % de financements publics pour des opérations de cette importance-là sur la durée, je crois que c'est tout à fait remarquable.

Je note d'ailleurs aussi dans ce rapport qu'il n'y a aucune observation faite sur le plan financier, pas la moindre mise en cause, pas la moindre mise en doute, ce que relevait Patrick BOBET, sur les sommes de la sous-traitance. C'est, en effet, une mauvaise analyse ou une mauvaise comptabilisation des différentes dépenses et de la TVA. Donc, c'est en effet à la fois une fierté pour nous d'avoir équilibré l'ensemble de ces opérations sur une longue période - cela fait 17 ans maintenant que je m'occupe de ces événements à la demande du Maire de Bordeaux - équilibré ces sommes, de ne pas être l'objet de critiques financières, d'avoir réussi à mobiliser les publics et les médias aussi à travers le monde, ceci participe au rayonnement de notre Ville, au rayonnement de notre Métropole, au rayonnement de notre Département et de notre Région, et, bien sûr, maintenant, je suis prêt à répondre à vos questions, s'il y en a.

M. le Président Alain JUPPÉ : Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, Messieurs DELAUX et BOBET nous ont donné une vision très lisse des faiblesses citées dans les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes qu'ils ont bien voulu choisir.

Vous me permettrez d'abord de dire que nul ici et la Chambre régionale des comptes ne le fait certainement pas car ce n'est pas son rôle, ne remettrait en question le succès

commercial et populaire des événements « Fête du fleuve » et « Fête du vin ». Ce n'est pas le sujet.

Vous avez listé un certain nombre de faiblesses, Monsieur le Vice-président BOBET. Permettez-moi d'en lister d'autres. D'abord, je dirai que ce rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est quand même le deuxième après celui dont nous avons débattu lors du précédent Conseil de Bordeaux Métropole, critiquant de façon quand même assez sévère la gestion de 2 organismes - la dernière fois, c'était l'Office du tourisme - Je trouve ici que les critiques sont beaucoup plus sévères que celles que vous avez bien voulu résumer. Il y en a une qui me paraît essentielle, et je veux insister surtout sur celle-là, je cite très exactement ce que dit la Chambre : « Avoir constaté de grandes faiblesses sur le plan du respect des principes de liberté, d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ». Cela mérite quand même d'être mis en avant cette rupture du principe de liberté et d'égalité. Vous n'en avez pas parlé. Pour la Chambre ce sont les faiblesses les plus importantes qu'elle a pu relever au cours de ce contrôle. Je pense, je regrette que vous ne l'ayez pas dit, que cela méritait d'être souligné.

Ensuite, je ne pense pas que vous l'ayez mentionné non plus, la Chambre nous dit : « L'intérêt de l'intervention de l'association ne saurait être d'échapper aux règles de la commande publique, ni de cristalliser l'intervention des mêmes opérateurs privés. Les constats conduisent la Chambre à s'interroger sur la valeur ajoutée de l'association BGE, l'essentiel des prestations étant réalisé par la société Côte Ouest ». Je pense que c'est un des points sur lesquels nous avons des décisions à prendre. Et si nous avons demandé que cette délibération soit dégroupée, c'est précisément pour qu'ensemble nous tirions les conséquences de ces critiques de la Chambre régionale des comptes. Nous avons bien noté que les aspects statutaires défaillants notés par la Chambre, je n'ai pas voulu insister là-dessus, avaient été corrigés dès le mois de novembre 2017 après réception de son rapport provisoire. Nous notons aussi que, dans sa réponse à la Chambre régionale des comptes, le Président Stephan DELAUX a évoqué la réflexion sur un éventuel retour de l'organisation de ces manifestations au sein de l'Office du tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole. Oui, c'est peut-être une piste. En plus, ce serait facilité par votre double casquette. Mais ce sur quoi nous voulons insister et je terminerai là-dessus, c'est que ces types d'événements nécessitent certes une souplesse d'organisation pour faciliter leur mise en œuvre, mais cela ne saurait en aucune façon nous dédouaner des nécessaires mises en concurrence et du respect des règles de la commande publique et de la transparence des procédures. C'est ce que dit la Chambre régionale des comptes.

Je termine là-dessus pour vous dire que nous serons donc très attentifs aux suites que vous donnerez à ces recommandations.

M. le Président Alain JUPPÉ : Il n'y a plus de demandes de parole ?

Très brièvement, contrairement à ce que dit Monsieur HURMIC, la Chambre porte un jugement positif sur la politique touristique et événementielle de la ville. On peut s'interroger d'ailleurs sur sa compétence en la matière. Je ne vais pas pinailler sur les chiffres. Est-ce que c'est 200 000, 250 ou 300 000 ? Bref, tout le monde s'accorde à dire que ces événements sont un succès. Il suffit de se rendre sur les quais pour le constater. On le verra d'ailleurs lors de la prochaine édition avec la régates des grands bateaux.

Deuxièmement, des critiques sont faites sur le fonctionnement de l'association et sur le respect d'un certain nombre de règles statutaires. Comme Monsieur DELAUX l'a dit, ces

critiques ont été prises en considération et des rectifications ont été apportées dans le fonctionnement des différents organes. C'est tout à fait nécessaire.

Troisièmement, mode de passation des marchés. Il est vrai que personne n'est censé ignorer la loi et que c'est exact, les dispositions de l'ordonnance dont Monsieur DELAUX a rappelé la date, avaient été perdues de vue ou, en tout cas, pas prises en compte. Depuis, des rectifications ont été faites et des mises en concurrence sont désormais organisées.

Quatrième point, est-ce que cette structure a son utilité ou pas ? Je note et vous l'avez cité vous-même, Monsieur HURMIC, que la Chambre s'interroge. Ce qui veut dire qu'il y a matière à s'interroger et nous allons nous aussi le faire, peser les avantages et les inconvénients. Cette structure est extrêmement légère, très peu coûteuse, efficace. Est-ce que le rapatriement, si je puis dire, de cette activité au sein de l'Office du tourisme est une bonne solution ? C'est une hypothèse qu'il faut examiner. Donc, nous allons regarder cela et nous vous ferons des propositions en ce sens.

En tout cas, je voudrais remercier Stéphan DELAUX parce que c'est un remarquable Adjoint au Maire de Bordeaux chargé du tourisme. C'est un excellent Président de l'Office du tourisme.

Un dernier point sur la Chambre. À un moment donné, je pense, si je me souviens bien, qu'elle critique un peu notre marketing territorial ou international. Elle a peut-être oublié que la Fête du vin se déroule à Québec, à Bruxelles, bientôt à Liverpool, d'une certaine manière aussi à Hong Kong. Si ce n'est pas de la promotion internationale, je ne sais pas de quoi on parle.

Voilà, c'était une information. Je vous remercie de ce débat et nous allons en tirer toutes les conséquences.

Communication effectuée

Dossier suivant.

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Madame Christine BOST, affaire n°14 : « Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 ».

Mme BOST

(n°14) Plan d'actions en faveur du commerce 2018-2020 - Décision - Autorisation

Mme Christine BOST présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vous en remercie. Qui souhaite prendre la parole sur ce dossier important ? Madame BOUTHEAU.

Marie-Christine BOUTHEAU : Monsieur le Président, chers collègues, nous reconnaissons l'importance de ce plan d'actions, nous en approuvons l'ambition et les trois enjeux du diagnostic. Cependant, on voudrait appuyer sur quelques points critiques qui nous semblent affaiblir ce document que nous voterons, je tiens à le dire en premier. Il y a

des contradictions entre ce qui est proposé et ce qui est réalisé, à la fois au sein de ce plan et à la fois avec les autres politiques menées par la Métropole.

Il y a un point qui est souligné dans le document, c'est le nombre de mètres carrés de surfaces commerciales par habitant qui demeurent très supérieur à la moyenne nationale, 1 320 m² pour 1 000 habitants en 2017. Alors que nous souhaitons en 2011 le réduire à 1 000 m² pour 1 000 habitants. Entre temps, la population, en plus, a augmenté. On s'aperçoit que le cadre mis en place, ces dernières années, n'a pas été suffisant pour endiguer ces tendances fortes. Et, par ailleurs, on peut souligner qu'il y a des projets, notamment la Rue bordelaise qui propose 27 000 m² de commerces près de la gare, dans l'OIN (Opération d'intérêt national) avec 45 000 m² nouveaux. Cette espèce d'incohérence, je me permettrais de dire, c'est ce « en même temps » qui fait que l'on n'arrive pas trop à savoir quelle est l'ambition de ce projet.

Plus inquiétant, c'est la place et le devenir du commerce de proximité qui nous préoccupent parce que c'est un facteur de lien social, et c'est également un lien avec le territoire, notamment avec une stratégie d'approvisionnement alimentaire, une stratégie en lien avec l'ensemble de l'hinterland métropolitain. Il nous semble que les outils qui sont proposés ne vont pas assez loin, ils sont peut-être insuffisamment innovants ou volontaristes. On rappelle que des locaux en pied d'immeuble demeurent vides pendant des mois, voire des années. Ce qui est un peu étonnant, notamment de la part de bailleurs sociaux, lorsqu'ils leur appartiennent pour des questions de gestion interne, de bénéfices d'exploitation. C'est quand même un peu gênant. Dans tous les commerces qui sont créés, il y a une surreprésentation des banques, des assurances et des agences immobilières, et il y a une insuffisance des commerces alimentaires qui sont en concurrence avec les grandes surfaces qui, elles ont l'autorisation d'ouvrir le dimanche matin et là c'est vraiment l'incohérence la plus importante de cette stratégie commerciale. « Choisir, c'est renoncer ». Il faut choisir une stratégie et on a un peu la crainte que cette stratégie qui est volontariste dans les deux sens, on ne sache pas très bien de quel côté elle va pencher. On s'aperçoit que depuis les sept ans passés, cela n'a pas vraiment changé. On a un petit peu des inquiétudes. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots d'abord pour me féliciter que ce rapport arrive devant nous. Il témoigne de l'intérêt de notre collectivité pour cette thématique. Je voudrais souligner qu'il arrive au bon moment, notamment pour les villes hors Bordeaux. La question à Bordeaux est un peu différente. Il arrive à un bon moment parce que d'abord, nous avons une conjonction qui me paraît favorable, une conjonction qui est d'avoir quelques outils au PLU (Plan local d'urbanisme) qui commencent à prouver leur efficacité là où ils sont utilisés. Je pense notamment à la pression qui est exercée sur les centres-villes par l'installation des banques et des assurances. Le système que nous avons ouvre des perspectives.

Deuxièmement, ces mêmes banques et assurances sont en train de reconsidérer leur réseau de diffusion et donc relâchent un peu la pression qu'elles exercent sur les centres-villes de périphérie.

Puis, enfin, les modes de consommation qui ont été bien soulignés dans le rapport évoluent beaucoup et favorisent une attente différente de nos concitoyens. Évidemment, agir simplement sur le commerce, n'a pas de sens si en parallèle, on n'a pas une action

forte et puissante, transversale sur les centres-villes, de manière générale, mais je pense que tout ceci mis ensemble nous donne une fenêtre de tir très favorable qu'il faut savoir exploiter. Je me félicite que ce rapport intervienne à ce moment-là, et je pense que nous devons nous en saisir, nous, dans les villes de première ou de seconde couronne spécialement peut-être dans ces dernières.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Y-a-t-il d'autres remarques ? Madame BOST, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Christine BOST : Non, Monsieur le Président, sauf à répondre à Madame BOUTHEAU que ce plan commerce n'a pas seulement pour vocation de faire le procès du fonctionnement des CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial), mais plutôt d'essayer de voir comment on peut justement, à l'avenir, essayer de travailler un peu différemment. La mission du service sera surtout de se concentrer sur la question du commerce de proximité et l'accompagnement des communes pour éviter le type de situation que vous évoquiez, que l'on connaît dans chacune de nos communes : banques, assurances, etc. quoique les banques, cela commence un peu à ralentir, mais d'essayer aussi de travailler, même si je vous ai dit que nous étions dans une situation plutôt favorable, sur la question des vacances. Il y a quand même, sur certains quartiers, des difficultés à commercialiser les locaux commerciaux. Nous avons un travail aussi à mener, un peu comme c'est fait sur le logement, sur la question des prix de sortie des locaux commerciaux et des niveaux des montants des baux commerciaux.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. En tout cas bravo pour ce travail et pour ce rapport. Je ne pense pas que l'on puisse dire que nos choix sont contradictoires. Nous essayons de maîtriser la croissance qui a été, à un moment donné, exponentielle des grandes surfaces de périphérie. Nous sommes aidés dans tout cela par les changements d'habitude aussi des consommateurs qui y vont de moins en moins et c'est heureux. Enfin, l'action punitive, si je puis dire, est difficile à mener. C'est la raison pour laquelle il faut mettre l'accent sur l'action de soutien à nos commerces de proximité, et c'est ce que nous faisons.

Sur la Rue bordelaise, d'abord, il faut bien regarder les chiffres parce qu'il existe déjà plusieurs milliers de mètres carrés de surfaces commerciales dans ce quartier. Il faut les défalquer des chiffres que vous avez donnés. Et je voudrais rappeler qu'il y a plusieurs milliers de logements qui sont en cours de construction sur la ZAC Saint Jean Belcier et de l'autre côté du fleuve aussi, ce qui peut justifier une amélioration de l'offre commerciale.

Deux propositions ou deux remarques plus concrètes.

- D'abord, je crois qu'il faut vraiment faire le maximum dans l'accompagnement de la mutation numérique des commerces de proximité et bien les convaincre que ce n'est pas la mort du commerce de proximité, ils peuvent s'adapter et en tirer parti, mais enfin ce n'est pas simple.
- Deuxièmement, on a essayé de faire cela dans le centre de Bordeaux avec InCité, il faudrait réfléchir à avoir un outil qui nous permette d'acquérir des fonds de commerce avec un double objectif : peser sur les prix, et deuxièmement choisir les commerces, parce que sinon, on a très peu de choix pour éviter la prolifération de certains types de commerces qui ont tendance à se concentrer sur certains espaces. C'est coûteux parce

qu'au début, il faut une mise de fonds, mais ensuite, c'est quelque chose qui peut s'autofinancer et qui peut, peut-être, se développer dans d'autres centres-villes.

Pas d'oppositions ? Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : J'avais fait une proposition, il y a quelque temps, je la remets au goût du jour. Je l'avais faite dans le cadre des Assises de la mobilité. Je pense qu'il y a une proposition qui pourrait être faite de manière législative, c'est la taxation des places de parking des grandes surfaces, tout simplement. Et là, on aurait une recette et on aurait une pression qui pourrait être faite parce que sinon, on ne s'en sortira pas parce que le stationnement gratuit des grandes surfaces, c'est vraiment le premier concurrent du commerce de proximité.

M. le Président Alain JUPPÉ : Dans ce genre d'utilisation de l'outil fiscal, on se rend compte que c'est toujours le consommateur qui finit par payer. Enfin, de toute façon, cela ne relève pas de notre compétence.

Pas d'oppositions à ce plan ? Pas d'abstentions, non plus ? Je vous en remercie.

Unanimité

Dossier suivant.

M. Christophe DUPRAT : Délégation de Monsieur Michel LABARDIN, affaire n°15 : « Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc par l'extension du réseau de tramway – Arrêt du bilan de la concertation ».

M. LABARDIN

**(n°15) Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc par l'extension du réseau de tramway.
Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation**

M. Michel LABARDIN présente le rapport.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci Monsieur le Vice-président. Je n'ajouterai pas grand-chose, simplement que j'ai proposé au Bureau ce choix. Le Bureau l'a approuvé, et a donc décidé de vous le soumettre. La concertation a été de grande qualité. Elle a été longue, approfondie, beaucoup de réunions, fréquentées par un public très motivé. Le seul point sinon d'unanimité, du moins de très large adhésion, c'est qu'il faut faire un tramway jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles. Donc, de ce point de vue là, toutes les expressions ont été claires et ont été dans ce sens. À partir de là, deux tracés simplement sont restés dans la course – je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Michel LABARDIN – le tracé 1 et le tracé 4A. L'un et l'autre ont des avantages et des inconvénients. Il fallait donc choisir le tracé présentant le maximum d'avantages et le minimum d'inconvénients.

Le tracé 1 a un certain nombre d'avantages sur lesquels je ne vais pas revenir. C'est le moins coûteux, c'est le plus court, mais il a un inconvénient majeur, c'est qu'il suscite des

oppositions déterminées, en particulier, il faut bien le dire, du Conseil municipal du Haillan, et je pense qu'il n'est pas de bonne méthode d'aller dans une enquête d'utilité publique avec l'hostilité d'une des communes sur lesquelles ce tracé passe. Par ailleurs, nous nous préparions avec ce tracé à un maximum de contentieux avec tous ceux qui sont attachés à la préservation de la piste cyclable.

Le tracé 4A permet d'atteindre les objectifs souhaités par les différents élus. Il arrive dans le centre de Saint-Médard-en-Jalles sur la Place de la République. Il sera accompagné de la réalisation de deux parcs-relais, l'un dans le centre de Saint-Médard comme le souhaite la municipalité de Saint-Médard, et l'autre sur Le Taillan à Germignan. Le temps de parcours est à peu près équivalent à 2 ou 3 minutes près. Il permet de desservir un quartier très habité, celui de La Boétie, à la fois sur Le Taillan et sur Saint-Médard-en-Jalles. Il pourra également ouvrir la voie, si je puis dire, à un prolongement de la ligne en direction des quartiers ouest de Saint-Médard-en-Jalles et une étude sera lancée en ce sens. L'inconvénient qu'il comporte, c'est qu'il est un peu plus cher puisqu'il est un peu plus long, et que sa valeur actualisée nette est un peu négative. La jurisprudence montre que ce n'est pas en soi un motif d'annulation d'une Déclaration d'Utilité Publique. Et, par ailleurs, nous allons continuer à travailler, à améliorer le bilan socioéconomique de cette ligne pour nous rapprocher le plus possible de l'objectif. Au total, j'ai pensé que c'était le tracé qui comportait, je le répète, le minimum d'inconvénients et le maximum d'avantages, et c'est la raison pour laquelle il vous est aujourd'hui proposé.

Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur FELTESSE, Monsieur CHAUSSET, Madame DE FRANÇOIS qui ne nous parlera pas de Saint-Médard-en-Jalles probablement, et Monsieur MANGON, bien sûr.

Monsieur GUICHARD.

M. Max GUICHARD : Monsieur le Président, dans ce rapport, il nous est présenté un bilan détaillé de la concertation publique. Concertation publique dont notre Groupe avait approuvé l'ouverture quand certains ici auraient préféré remettre à plus tard la parole citoyenne. L'évolution connue, grâce à cette concertation, nous donne plutôt raison. Nous saluons la bonne tenue de cette concertation à laquelle les citoyens ont participé activement et nombreux : 2 300 personnes sur les 7 réunions publiques organisées. Les différentes propositions et suggestions émanant des réunions publiques ont conduit les services de la Métropole à étudier un tracé supplémentaire qui est celui qui est retenu au final en conclusion de ce rapport. Notre Groupe ne s'est jamais montré très favorable aux extensions des lignes de tram qui accentuent leur congestion en y attirant des usagers supplémentaires et qui ne répondent pas aux besoins circulaires de déplacement.

Pour autant, dans ce cas, il faut bien avouer la pertinence de ce projet qui permet l'arrivée d'un transport en commun dans un Quadrant Nord-Ouest qui en était dépourvu, et où le trafic routier est très dense : près de 30 000 voitures par jour, avec des bouchons très fréquents notamment dans la traversée du Taillan à la fin de la RD 1215.

Le tracé retenu a comme principal avantage de capter les utilisateurs de la voiture qui n'avaient pas jusque-là de solution alternative de transport. Il permet également des développements futurs en direction des quartiers ouest de Saint-Médard, mais permet aussi d'envisager un rattachement futur à d'autres modes de transport type tram-train vers le bassin de population de Lacanau qui connaît un très fort développement démographique et qui aura un besoin en transport auquel il faudra bien répondre.

Le tracé retenu nous interroge cependant, sur certains aspects qui sont venus au cours de la concertation. D'abord, parce qu'il ne dessert pas suffisamment les zones économiques au Haillan notamment. Deuxièmement, le choix de la voie unique qui, sur de si longues distances, peut occasionner de lourdes perturbations en cas d'incident technique ou de panne. Troisièmement, les deux parkings relais de 250 places suffiront-ils à absorber le report modal de très nombreux usagers de la route à cet endroit ? C'est une question. Enfin, le positionnement d'un parking relais en plein centre-ville de Saint-Médard est-il judicieux et ne risque-t-il pas d'accentuer le trafic automobile au cœur de Saint-Médard ? Là aussi, c'est une question.

Au final, ce rapport rend bien compte de la richesse des échanges écrits et oraux au cours de cette année de concertation, et même si nous regrettons quelque peu la manière dont les arbitrages et les choix ont été annoncés dans la presse, avant même que les élus aient pu en discuter en Commission, nous approuvons le choix de ce tracé pour l'extension du réseau de la ligne D vers Saint-Médard en desservant Le Taillan.

M. le Président Alain JUPPÉ : Merci. Il m'arrive souvent de rappeler que les Commissions ont un rôle consultatif, mon cher collègue, et pas décisionnaire.

Monsieur HURMIC ?

M. Pierre HURMIC : Certes consultatif, mais et je débiterai mon intervention par ce point-là, si vous voulez vider les commissions de tout intérêt, continuez ce genre de méthode et de ne pas en tenir compte.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'admets pas ce genre de critique. La concertation a été exemplaire, et on ne vous a jamais vu dans aucune réunion.

M. Pierre HURMIC : Je ne parle pas de la concertation, je parle des commissions, n'essayez pas de déplacer le problème.

M. le Président Alain JUPPÉ : Si, si.

M. Pierre HURMIC : Si vous me laissez parler, j'aimerais bien poursuivre. Pour commencer, j'aimerais revenir rapidement sur la méthode que vous avez adoptée, Monsieur le Président. Un choix de tracé révélé en conférence de presse, un peu saugrenu. Un dossier soumis à la Commission Transports, le matin même, et qui n'était pas même inscrit à l'ordre du jour. Je vous pose la question : « Pourquoi une telle précipitation si peu respectueuse des élus ? ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Je vais répondre tout de suite à votre question, Monsieur HURMIC. Il n'y a pas eu précipitation. J'y ai passé des semaines et des semaines, et nous avons perdu beaucoup de temps, ce qui fait que le calendrier sera difficile à tenir. Il n'y a eu aucune précipitation, et si je n'avais pas pris mes responsabilités, si devant l'impossibilité de mettre tout le monde d'accord sur ce dossier, je n'avais pas pris une décision, aucune décision n'aurait été prise. La cogestion, c'est très bien, mais il y a un

moment où le *leadership*, cela existe aussi, où il faut bien que quelqu'un décide. Donc, si c'était à refaire, je vous le dis, je le referai exactement de la même manière.

M. Pierre HURMIC : Je n'en doute pas et je vous ferai exactement les mêmes critiques. L'Assemblée délibérante est souveraine pour arrêter un projet. Ce n'est ni le Bureau, ni a *fortiori* le Président qui décide lui-même d'un investissement de 73 millions d'euros.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas décidé d'un investissement, j'ai décidé de vous faire une proposition, et je l'assume totalement.

M. Pierre HURMIC : Et vous l'avez annoncé dans la presse, comme si la décision était prise.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je l'ai annoncé dans la presse et je continuerai à le faire parce que je préfère vous dire que vous ne vous privez pas de faire des conférences de presse. C'est une mauvaise querelle. Aujourd'hui, si le Conseil ne veut pas de ma proposition, il est tout à fait libre de la refuser.

M. Pierre HURMIC : Vous avez fait une conférence de presse pour dire que c'était déjà voté.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non.

M. Pierre HURMIC : J'en viens au fond du dossier. Nous avons un certain nombre de réserves et de réticences le concernant. D'abord, le coût très élevé qui a été rappelé, 74 millions d'euros contre 51 millions d'euros pour le tracé qui était envisagé au départ. Cela fait juste la bagatelle de 23 millions d'euros de plus. Il s'agit en plus d'un coût prévisionnel et il y a fort à parier que le coût final s'approchera plus de 100 millions d'euros et ce, dans un contexte budgétaire tendu dont nous venons de débattre longuement.

Ensuite, j'ajoute que ce projet présente un bilan socioéconomique jugé, je cite, « légèrement défavorable ». Est-ce que vous ne pensez pas, vous l'avez un peu abordé, est-ce que vous ne pensez pas que ce bilan contribue un peu à fragiliser juridiquement ce choix ?

Ensuite, nous considérons que ce choix de tracé est un facteur d'étalement urbain sur Saint-Médard, sur le Médoc et sur la Route de Lacanau. Oui, Saint-Médard, le Maire n'arrête pas de le répéter par voie de presse et ici, est la dernière ville de 30 000 habitants qui n'a pas de tramway. Il faut dire d'abord que c'est la ville de 30 000 habitants la moins dense et quand on reste sur ce terrain de la densité, c'est une ville qui présente l'une des plus faibles densités de la Métropole. Quand on prend toutes les communes, y compris les plus petites et les plus reculées, la Ville de Saint-Médard arrive au 23^e rang sur 28. Une très faible densité sur cette commune. Et cette extension, selon nous, va contribuer à étendre la périurbanisation dans ce secteur. Je vous pose la question : « Quelle garantie avons-nous en contrepartie du tram d'une densification future sur son parcours ? » ; le seul mot de « densification » effrayant ses habitants comme nous l'a bien dit le Maire concerné

en Commission Transports. Le simple mot de « densité » effraie les habitants de Saint-Médard-en-Jalles. C'est un peu dommage quand même.

J'ajoute qu'il ne faut surtout pas oublier qu'il y a un autre projet en cours. C'est le BHNS (Bus à haut niveau de service) qui reliera la gare Saint-Jean au centre de Saint-Médard-en-Jalles en 53 minutes, soit exactement le même temps qu'avec l'extension du tram D à une minute près, et avec un bien meilleur cadencement de 5 minutes, au lieu des 12 minutes dans le meilleur des cas pour le tram. Plus globalement, c'est le caractère prioritaire de cette ligne que nous contestons. Dans le contrat de mandature étaient placées au même plan, dans le cadre du SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), la liaison vers Saint-Médard, la liaison transversale Gradignan - boulevards et la desserte Rive Droite pont à pont.

Le rapport de l'A'Urba (Agence d'Urbanisme) de 2011 relatif au Schéma directeur des déplacements à l'horizon 2025 hiérarchisait les priorités en établissant, je vous le rappelle, un classement en trois niveaux :

- Premier niveau, offre urbaine à renforcer très fortement. C'était l'exemple des boulevards et lignes pont à pont Rive Droite.
- Deuxième, offre urbaine à renforcer. Par exemple, extension de la ligne A vers l'aéroport.
- Troisième priorité : offre urbaine ou périurbaine à améliorer. Par exemple, l'extension de la ligne D.

Pourquoi avoir bouleversé cet ordre raisonnable des priorités en faisant monter sur le podium de la première priorité celle qui figurerait en 3^e place ? Nous avons déjà un réseau en étoile que nous allons renforcer, accentuer, aggraver avec cette extension. Alors que nous sommes déficitaires en lignes circulaires, nous ne priorisons pas les lignes Gradignan- Boulevards - Pont Chaban et Bassens-Campus qui sont des lignes circulaires à notre sens beaucoup plus prioritaires. À nos yeux, cette décision de prolonger le tramway est clairement envisagée en réponse à un intérêt communal. Or la somme des intérêts communaux ne constituera jamais un intérêt métropolitain. Il s'agit d'un choix politique. À ce titre, je citerai notre collègue et voisin Gérard CHAUSSET qui, lors de nos débats du 2 décembre 2016 avait très bien exprimé cette idée, en déclarant, je le cite : « Il faut sauver le soldat MANGON ». Je pense que l'on a une bonne illustration de ce que Gérard CHAUSSET disait déjà en 2016.

On sait l'attachement du Groupe Écologiste au transport collectif en général, et au tramway quand nécessaire, vous le savez, et il nous incite à être favorable, bien sûr, à un renforcement des dessertes vers Saint-Médard-en-Jalles, mais aussi à rechercher la solution la plus efficiente. Tous les indices militent en faveur du BHNS pour desservir la dernière ville de 30 000 habitants qui n'a pas de tramway. Cette ville sera dotée demain du BHNS et du tramway. J'ai envie de dire « C'est ceinture plus bretelles ». Un tram au coût élevé, 15 millions d'euros du kilomètre, alors qu'un BHNS coûte 6 millions d'euros du kilomètre, soit 3 fois moins cher. Ajoutons que le BHNS a comme avantage d'être modulable, mieux cadencé et de pouvoir évoluer dans le temps, ce qui n'est pas le cas du tram que vous projetez.

Lors de nos débats du 2 décembre 2016 que j'évoquais à l'instant, Madame TERRAZA disait, je cite : « Assurons-nous du BHNS avant de nous lancer dans un projet qui pourrait apparaître dispendieux au vu des projections de fréquentations affichées dans la délibération ». Fin de citation. Je vous avoue que nous partageons entièrement ce point de vue exprimé le 2 décembre. Ce même jour, Monsieur MANGON - toujours Monsieur MANGON - nous parlait d'un coût de 50 millions d'euros pour sa ligne de tramway vers Saint-Médard. « Et pas plus », ajoutait-il. C'est aujourd'hui à peine 23 millions de plus que

ce qu'il annonçait si péremptoirement. Il allait jusqu'à dire, je cite toujours : « On nous parle d'une ligne peu efficace, c'est totalement faux, c'est 35 minutes de liaisons par rapport à la Métropole et au centre-ville. 45 minutes par rapport à la gare ». Fin de citation. Il s'avère que ces chiffres sont totalement faux puisqu'il faut compter à présent 52 minutes pour la gare, soit, j'insiste, une minute de moins que le BHNS. Je termine. Monsieur MANGON poursuivait : « On nous parle d'une ligne non rentable. Le taux de rentabilité interne est de grande qualité. La valeur actuelle nette est positive ». Le projet nouveau ne réunit aucune de ces qualités. Le nombre des passagers attendus est tombé de 6 000 à 5 000. Le bilan socioéconomique est désormais jugé, je cite, « légèrement défavorable » et la valeur actuelle nette est désormais négative. De qui se moquent ceux qui nous disent que l'on arrivera à faire moins cher que 15 millions d'euros du kilomètre de tram ? Qu'ils nous citent un seul exemple, et un seul équipement public métropolitain qui a coûté moins cher que ce qui était annoncé. Le BHNS est une vraie solution alternative au tram et non un « promène couillons » comme l'a indiqué un élu de Saint-Médard-en-Jalles, c'est dire un peu la considération pour le BHNS.

Enfin, et c'est ma conclusion, c'est parce que nous sommes intimement convaincus que ce projet répond à une logique d'équipement municipal et non à une stratégie métropolitaine des mobilités que nous voterons contre. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Monsieur le Président, aujourd'hui, nous allons voter l'extension du tram jusqu'à Saint-Médard. Je m'en réjouis pour tous les habitants de cette partie du Quadrant Nord-Ouest, c'est une belle avancée pour eux. Pour ma part, depuis 2006, je me bats pour que Parempuyre bénéficie d'une desserte en transport en commun digne de ce nom. Il ne s'agit nullement d'une lubie ou d'un caprice de ma part, mais ni un BHNS, ni un bus sur voie propre, ne sont possibles pour Parempuyre. Le TER (Train express régional) indispensable pour le Médoc ne va plus à Ravezies, mais à Pessac, puis à la gare de Bordeaux. Je constate tout simplement l'exaspération croissante de nos concitoyens, tous les matins, coincés dans les bouchons pour se rendre sur leur lieu de travail, puis, à nouveau tous les soirs pour rentrer chez eux. Ils subissent, depuis plusieurs années, une dégradation continue de leurs conditions de déplacement. La situation leur paraît d'autant moins acceptable que notre Métropole ne cesse d'accueillir de nouveaux habitants, ce qui, à continuer ainsi, ne permettra pas de bénéficier d'une Métropole respirable, mais au contraire invivable.

Devant ce constat, la Communauté urbaine, par délibération 2007-0302 en date du 27 avril 2007 avait décidé le lancement d'une étude de faisabilité d'une ligne de tramway entre Bordeaux et les communes de Blanquefort et Parempuyre. Concomitamment, le projet avait été inscrit au Contrat de Plan État-Région Aquitaine 2007-2013, et une convention avait été conclue entre la Communauté urbaine et la Région Aquitaine, intitulée « Convention de financement des études de faisabilité pour la réactualisation d'emprises ou de plateformes ferroviaires appartenant à Réseau Ferré de France pour la circulation de tramways de l'agglomération bordelaise vers les communes de Bruges, Blanquefort et Parempuyre ». Fort logiquement, ce projet a été repris dans le programme pluriannuel des investissements adopté par le Conseil de communauté le 19 décembre 2008. La délibération de 2009 en date du 16 janvier 2009 rappelle expressément que les crédits ainsi ouverts sont affectés à l'étude et à la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre appelée à desservir à terme les communes de Bordeaux, Bruges, Blanquefort et Parempuyre.

Monsieur le Président, le 11 octobre 2017, vous avez affirmé devant mon Conseil municipal que la desserte de Parempuyre par un tramway serait inscrite parmi les priorités de Bordeaux Métropole. Malgré cet engagement, lors des négociations des contrats de co-développement, le Vice-président a refusé catégoriquement d'inscrire une fiche-action sur ce sujet, alors que dans le même temps, une étude de faisabilité était en cours de réalisation par le cabinet SYSTRA pour le compte de Bordeaux Métropole. Cherchez la cohérence. L'étude est achevée depuis décembre 2017. Pourtant, il a fallu insister et batailler pour que les conclusions de cette étude me soient présentées. Ce fut fait le 9 mars 2018. Plus de deux mois pour obtenir une simple réunion. Heureusement, il s'agit d'un dossier prioritaire. Quelques jours après la présentation qui a fini par m'être faite, il a été annoncé à la presse que Parempuyre ne sera pas desservie par le tram, et c'est donc, grâce à la presse qui a aussitôt voulu connaître ma réaction, que j'ai appris le sort réservé à ce dossier.

Hier soir, lors du Bureau où je vous faisais part de mon indignation et de ma colère, le Vice-président en charge du dossier expliquait que ses propos ont été mal repris dans la presse, et Monsieur le Président, vous avez dit qu'il ne faut pas prendre tout ce qui est dit dans les journaux pour argent comptant. Dont acte.

Mais aujourd'hui, Monsieur le Président, le mal est fait. Les Parempuyriens sont inquiets, exaspérés. Nos voisins des communes alentour aussi. Je n' imagine pas non plus un instant que votre décision ait été prise lors de la séance du 23 septembre 2016. Il y a urgence. Voilà maintenant 11 ans que la première délibération a été prise. Il est temps de passer aux actes, aux réalisations. Alors, Monsieur le Président, pourriez-vous, aujourd'hui, confirmer que la continuité républicaine sera assurée et les engagements pris respectés, que le tram arrivera à Parempuyre, et que nous pouvons dès à présent travailler sur le calendrier. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Ce matin, un journaliste m'interrogeait sur la vertu de procrastination. Quand vous lisez un article dans la presse, ne répondez pas tout de suite. Prenez le temps de réfléchir pour vérifier si les informations qui sont données sont exactes. Monsieur LABARDIN n'a jamais déclaré ce que la presse lui a prêté. Il vous l'a confirmé hier. J'ai dit que le tramway irait à Parempuyre, cela figure dans notre Schéma des déplacements métropolitains. L'étude vous a été présentée avec un décalage de 15 jours, il ne faut pas non plus mettre en cause en permanence les services qui font le maximum de ce qu'ils peuvent faire. Donc, les choses avancent. Le tramway ira à Parempuyre. La question est de savoir quand. Nous allons en discuter, mais les priorités s'imposent à tout le monde.

Monsieur FELTESSE.

M. Vincent FELTESSE : Monsieur le Président, chers collègues, c'est un dossier pas facile et une intervention pas évidente que je vais devoir faire pour m'opposer à cette délibération. Non pas sur le choix même du tracé, non pas sur les modalités de la concertation, mais sur la stratégie que nous mettons en place pour les années qui viennent sur la Métropole bordelaise. Une stratégie contrainte par les finances, on l'a vu encore au moment du budget, et il nous faut faire des choix. Les crédits que nous mettrons sur un projet, nous ne les mettrons pas sur d'autres projets. Une stratégie qui doit tirer les leçons de 25 ans de politique de mobilité sur la Métropole bordelaise avec des réussites, mais aussi des points de faiblesse et des interrogations. Je vous rappelle que nous sommes la 3^e ville de France

en termes d'embouteillages. Une stratégie qui doit tenir compte des nouveautés institutionnelles et techniques.

Mon intervention se fera en trois points, trois aspects.

D'abord, sur le contexte et un petit retour sur l'historique. Nous avons effectivement lancé en 2011 un SDODM. Nous avons eu une hiérarchie des priorités. Après les élections de 2014, changement de présidence, changement de Maire, c'est normal, les cartes ont été redistribuées, et vous nous aviez expliqué qu'il fallait revoir ces dossiers parce qu'il y allait avoir un effet réseau. Et que donc la question, c'était d'articuler l'ensemble des extensions pour faire encore un bond en avant. Force est de constater que l'on ne voit pas l'effet réseau puisque nous avons, d'un côté, une annonce sur le tramway à Saint-Médard, de l'autre une interrogation sur le tramway ou pas à Parempuyre, et, enfin, un flou sur la question de Gradignan.

Deuxième point, toujours sur le contexte, regardons ce qui se fait un peu ailleurs en France. Ailleurs en France, au-delà de la question du BHNS, il y a une tendance à renforcer l'offre en centre-ville, notamment autour des gares parce qu'il y a une problématique de saturation. Ils le font à Rennes. Ils le font à Strasbourg. Ils l'ont fait à Montpellier, et c'est aussi là qu'il y a le plus de monde.

Dernier point, vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de le rappeler, Monsieur le Président, sur ce projet, il y a une valeur actualisée nette (VAN) négative. Sauf erreur de ma part, c'est la première fois que notre institution, sur un dossier de transport collectif, part sur un projet avec une VAN négative qui aura ensuite un impact sur le TRI (taux de rentabilité interne), au moment même où les contraintes financières sont plus importantes que jamais et où il y a d'autres priorités. Ceci, c'est sur le contexte général.

Deuxième et troisième points, quelles sont les priorités que je vois ? Il y a une priorité qui est évidente pour moi, c'est ce que vous appelez, ce que nous appelons le RER métropolitain. Mais RER (Réseau express régional) métropolitain, il faut que nous soyons clairs entre nous. Pour reprendre un dicton populaire, c'est « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Si ce n'est pas la Métropole qui, à un moment, prend la main sur ces questions-là, y compris financièrement, nous n'arriverons pas à le déclencher.

Je vous rappelle juste des ordres de grandeur, c'est toujours intéressant d'avoir des ordres de grandeur. Chaque jour, sur le réseau TBM (Transports Bordeaux métropole), il y a 400 000 voyageurs. Chaque jour, sur le réseau TER, il y a 50 000 voyageurs. Nous consacrons un peu plus de 200 millions d'euros par an au transport et la Région pour les 12 départements, 300 millions d'euros. Donc, ou à un moment on considère qu'il y a un intérêt métropolitain sur le RER métropolitain et on y consacre des moyens, y compris financiers, ou les choses ne se feront pas.

J'en profite pour revenir sur le fameux tram-train de Blanquefort, toujours la même argumentation. Pour le tram-train de Blanquefort, l'intérêt qu'il y avait au-delà de desservir une commune qui m'est chère comme ancien Maire, c'était un coût au kilomètre faible à la base puisque nous étions à 10 millions d'euros du kilomètre – ce ne sont pas tout à fait les chiffres que Patrick BOBET a rappelés hier en Bureau, c'est deux fois moins cher - c'était 70 millions d'euros, le coût initial, j'ai repris toutes les délibérations, cette nuit. Et en même temps, nous faisons l'extension de la ligne D avec 25-30 millions d'euros du kilomètre, c'était les deux. Ce projet avait un intérêt parce qu'il y avait une articulation sur un projet de tram-train. C'est bien pour cela que nous avons eu un financement du Grenelle de

l'environnement, ce qui dégrève le coût et qu'il y avait aussi une prévision de financement de la Région.

Ces questions de RER métropolitain, on en parle depuis des années. On voit une évolution législative, mais qu'est-ce que l'on fait concrètement pour que cela se développe ? L'avenir, il est là. L'évidence, elle est là. Cela concernera Bassens, Parempuyre, Caudéran, Cenon. Cela permettra d'aller demain sur le Campus, et on ne le fait pas parce que l'on prend les mêmes grilles d'analyse que nous avons depuis des années et des années.

Troisième point de mon intervention et je m'arrête là, c'est l'évidence quand même des déplacements circulaires, du pont à pont, de la question des boulevards, BHNS ou tramway. Et là aussi, on voit qu'il y a des calendriers différenciés dans le temps. Vous allez me dire : « Cela va arriver, cela va arriver, cela va arriver ». Je veux bien prendre le pari sur quand arrivera effectivement le BHNS qui partira de la Presqu'île Rive Droite, qui ira jusqu'au Campus, et ainsi de suite. On a un peu d'expérience et j'ai un peu d'expérience sur le temps que cela met. Je pense que par rapport à ceci, et par rapport – je joue sur l'égoïsme communal - aux besoins des Bordelaises et des Bordelais, il y a une hiérarchisation à revoir.

C'est pour ces raisons que je voterai contre cette délibération, pas de gaieté de cœur, pas de leçon à donner. Je vois bien la demande des habitants, commune par commune, mais à un moment, il faut que nous hiérarchisions et que nous ayons une stratégie globale de mobilité. Je ne la vois pas avec cette délibération. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Gérard CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Monsieur le Président, chers collègues, pour moi, l'intervention va être, contrairement à celle de Vincent FELTESSE, très facile. Moi j'ai un parti, c'est la mobilité et le tramway. Je pense que, sur ce dossier, on peut, oui, aller chercher des déclarations antérieures, mais je dirai à mes collègues et amis, qu'en fait, si on a tant de récriminations sur un dossier, à ce moment-là, il ne fallait pas le voter dans le cadre des accords que nous avons eus. Par exemple, la LGV (Ligne à grande vitesse), dans l'accord de cogestion, on l'avait mise à l'écart. Ce n'est pas nouveau. Le dossier n'est pas nouveau. Il y a débat, mais on sait que le dossier de Saint-Médard était inscrit à l'ordre du jour aussi bien dans les accords de cogestion que dans le SDODM. Donc, on l'a voté. Après, ce n'est pas une raison pour dire Amen à tout. Mais, en tout cas, il n'est pas nouveau. J'entends « Il était en troisième position ». Je pense que l'intervention de Vincent FELTESSE peut éclairer aussi une partie. Le dossier des circulaires et notamment des boulevards, il ne suffit pas d'en parler. C'est très compliqué le dossier des boulevards parce que ce n'est pas qu'un dossier de mobilité. Il y a eu une étude de l'A'Urba sur ce dossier. Je pense que le parti qui a été pris à un moment de dire : « On va faire la liaison Gradignan et après Cenon par les boulevards », est intéressant, mais je pense que c'est un dossier qui est trop complexe monté ainsi. Moi, j'ai pris une position, il y a quelque temps, qui est de dire « Si on doit faire quelque chose sur Gradignan, c'est Gradignan – CHU » et les boulevards, c'est aussi l'affaire des Bordelais et donc, c'est assez compliqué. Je suis partisan, si on fait les boulevards, de faire tous les boulevards. C'est-à-dire que l'on ait une réflexion sur l'ensemble des boulevards, sur la mobilité des boulevards, sur le lieu de vie que sont les boulevards. Je suis d'accord avec Vincent FELTESSE, c'est très prioritaire, mais en même temps, ce n'est pas un dossier uniquement de mobilité et que l'on va faire en claquant des doigts, parce qu'il est mis en priorité. En plus, ce sera un dossier extrêmement onéreux.

L'arrivée du tramway à Saint-Médard est un événement politique en soi, je l'ai écrit, c'est vrai qu'il a été un sujet majeur aux dernières municipales. L'extension de la ligne D aurait tout aussi bien pu être envisagée précédemment dans le mandat précédent. Et d'ailleurs, pour le dire, je suis favorable à l'extension sur Parempuyre. Quand on arrive à Cantinolle et que l'on est à 5 km de Saint-Médard, quand on arrive à Blanquefort, et que l'on est proche de Parempuyre, cela paraît logique. C'est vrai qu'il faut bien s'arrêter à un moment, mais en même temps, on est sur des bassins de population relativement importants.

Après avoir bien examiné ce projet et étudié la question sur le plan de la mobilité, je soutiens cette extension avec plusieurs arguments. J'ai bien compris aussi que c'était l'heure où il fallait prendre de la hauteur. J'ai noté Rennes, Montpellier, mais Rennes, Montpellier, Lyon, ils ont déjà fait leur extension. Ils renforcent le centre, mais ils ont déjà fait leur extension. Il y a eu un exemple qui a été cité, sur la voie unique, c'est compliqué. Sachez que nous avons 7 km de voie unique, c'est celle qui va à Blanquefort. Il n'y a aucune difficulté. La Ville de Valenciennes a une ligne qui fait 15 km. Ils ont eu des petits problèmes de conception au départ, ce qui les bride un peu, mais elle marche très bien en voie unique. Et 8 millions d'euros le kilomètre. Je prétends ici que les 75 millions d'euros sont trop élevés ; on peut arriver, c'est de la volonté politique, on doit arriver à faire moins. Si Valenciennes fait 8 millions d'euros du kilomètre pour une voie unique, il n'y a aucune raison que nous ne puissions pas en approcher. Donc, l'histoire de la VAN, on doit pouvoir faire mieux. Il y a des méthodes à mettre en place notamment au niveau des marchés publics. Il faut vraiment qu'aussi nos services travaillent à la diminution des coûts. On a une superficie de 1 200 000 ha. C'est la 5^e aire urbaine. C'est quand même relativement important et c'est vrai que l'on a deux fois moins d'habitants que Lyon. Notre tramway, c'est l'épine dorsale de notre système de transport.

Comparé à d'autres Métropoles, cela a été dit, les TER sont plus développés. Le métro existe à Lyon, à Lille, à Toulouse. Je ne vais pas revenir sur le métro, c'est juste un constat, je ne le regrette pas. Les tramways sont aussi développés dans ces agglomérations avec un système de bus performant. On a une agglomération qui est très étendue, et on a toujours des choix un peu cornéliens à faire.

Le tramway bordelais remplit nombre de services différents. On lui demande beaucoup. C'est ce que j'ai dit, c'est notre couteau suisse. Donc, on doit arriver à tout faire avec ce tramway.

Quand on est à Cantinolle, évidemment que l'on regarde à Saint-Médard. La question a été posée par Pierre HURMIC et je suis en désaccord total. Une des questions est : « Est-ce qu'en allant si loin, on renforce l'étalement urbain ? ». L'étalement urbain, il est là. Donc, on ne peut pas, d'un côté, défendre les petites lignes de la SNCF qui n'auront jamais 5 000 voyageurs sur leurs lignes, et, de l'autre dire : « Non, là, on a un bassin de 45 000 habitants, on ne va pas y aller. C'est trop. La VAN, c'est trop cher ». Non. Je pense que quand on est à 5 km avec un projet qui peut descendre jusqu'à 60 millions d'euros, il semble légitime d'y aller. Ceci n'empêche pas les débats sur les boulevards, n'empêche pas les débats ailleurs. On a besoin d'un mode ferré léger. Et le tramway est un mode ferré léger comme le RER. Tout à fait, on a besoin de mettre en place notre étoile ferroviaire. On a beaucoup de retards, mais le retard, on le connaît, on aura peut-être le débat tout à l'heure sur la SNCF.

Si on veut mettre en place le tram-train, il va falloir débloquent la SNCF qui est une vraie forteresse et qui n'a pas envie de voir le tram-train parce qu'elle sait très bien que ce serait de la concurrence et que ce ne serait pas elle qui piloterait le tram-train. Voilà le débat. Et

aussi la Région qui est un acteur très important. J'en ai terminé. Je soutiens, bien sûr, ce projet. Merci.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur MANGON.

M. Jacques MANGON : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ce dossier. Tout d'abord, vous me pardonnerez de commencer par un regard communal, et puis, après, j'élargirai le regard en réponse à quelques opinions que j'ai entendues précédemment.

M. le Président Alain JUPPÉ : En tenant compte de l'horaire.

M. Jacques MANGON : En tenant compte de l'horaire mais sur un dossier comme celui-ci, vous m'autoriserez, Monsieur le Président, quelques minutes d'expression. Je vous en remercie par avance.

Évidemment, vu à l'échelle de la commune, le vote qui vous est proposé aujourd'hui est un vote historique. Historique parce que cela a été dit d'une certaine manière par les uns et par les autres, cette question est en débat depuis très longtemps. Je rappelle que dès que l'on a commencé à parler du Quadrant Nord-Ouest, il était prévu de desservir par une fourche les deux zones sud et nord du Quadrant Nord-Ouest. La plus peuplée est celle qui n'a finalement pas été desservie, c'est-à-dire la zone sud entre Caudéran et Saint-Médard-en-Jalles. Saint-Médard-en-Jalles était pourtant, dès cette époque, la ville la plus peuplée du Quadrant Nord-Ouest. C'était une curiosité, mais ce sont les aléas de la vie publique. Cette forme d'injustice territoriale a été vécue de manière très difficile localement puisqu'en même temps, elle se doublait d'une forme d'aberration. Nous sommes la commune la plus lointaine de la Métropole, en tout cas du centre de la Métropole, donc celle où les publics captifs ont le plus besoin de transports en commun efficaces et celle qui n'avait rien jusqu'à aujourd'hui. C'était donc, effectivement, une injustice. Ce jour est, d'une certaine manière, historique, et je suis évidemment content, bien sûr comme Maire de Saint-Médard-en-Jalles, mais aussi comme Vice-président de la Métropole que ce vote vous soit proposé.

Deuxièmement, la ville est satisfaite parce que nous avons voté par une délibération de septembre 2017 en Conseil municipal, les éléments qui nous paraissaient essentiels pour Saint-Médard et tous ces éléments figurent aujourd'hui dans le tracé qui a été retenu. C'est-à-dire la desserte du centre-ville, un temps de transport efficace, un parc-relais en centre-ville, et puis, des perspectives pour la desserte des quartiers ouest. Tout ceci figure aujourd'hui dans ce tracé et nous nous en réjouissons.

Je voudrais aussi dire qu'évidemment, il y a des inconvénients, le Président les a rappelés tout à l'heure. Les deux tracés avaient leurs avantages et leurs inconvénients. Celui-là a l'inconvénient d'avoir, pour l'instant, une VAN négative. Il faut l'améliorer, mais je suis convaincu et c'est la raison pour laquelle j'ai adhéré tout à fait à cette réflexion, que nous avons les moyens de l'améliorer, de la rapprocher de 0, voire de la positiver. Nous verrons bien où nous arriverons, mais en tout cas, il y a des marges de manœuvre réelles.

Nous avons aussi, ce sont des corrections auxquelles je souhaiterais travailler, à améliorer les impacts fonciers. Il y en a quelques-uns, on peut certainement les diminuer. D'ailleurs,

si on les améliore, cela améliorera aussi la VAN. Moi, mon inquiétude n'est pas sur la VAN, elle est sur les délais parce que je vois, quels que soient les dossiers, urbanisme ou transport, d'année en année, nos délais de réalisation s'allonger indéfiniment et le temps de l'action publique s'allonger alors que celui de l'action privée, lui, au contraire, se raccourcit.

Enfin, je voudrais prendre un petit peu de hauteur, revenir finalement à ma situation de Vice-président de la Métropole pour me demander, en écho aux interventions de Vincent FELTESSE ou de Gérard CHAUSSET ou de Pierre HURMIC, si c'est pertinent de faire cela, en oubliant Saint-Médard-en-Jalles, de vous proposer ce tracé aujourd'hui. Je voudrais dire d'abord, Pierre HURMIC ne m'en voudra pas, mais, enfin, il s'est exprimé à mon propos, je vais m'exprimer un peu à propos du sien. Je trouve que quand il vient ici, il change de profession : d'avocat, il devient procureur. Et je trouve que là, aujourd'hui, j'ai entendu un procureur de la modernité s'exprimer. Quelqu'un enfermé dans une vision totalement archaïque de la Métropole, une forme de Métropole qui s'arrête en gros aux boulevards et après lesquels, il ne conviendrait plus d'avoir de système de transport efficace.

Je voudrais rappeler la situation de notre Métropole aujourd'hui. Elle croît par deux endroits en termes démographiques : par son centre - Bordeaux gagne beaucoup d'habitants ainsi que les quartiers immédiatement proches – et aussi par sa périphérie, notamment la seconde couronne où nous observons les taux de croissance démographique les plus importants. Je veux rappeler que dans notre secteur, un article récent de SUD-OUEST l'a mis en exergue, les villes qui progressent le plus en démographie dans la Gironde sont Eysines, Le Haillan, Saint-Médard. Il y a une réalité qui est celle-là aujourd'hui et à laquelle il faut répondre. On ne peut pas y répondre simplement en se contentant de proposer des solutions secondes ou tertiaires. Oui, Pierre HURMIC, la Métropole existe aussi au-delà des boulevards. Elle existe même, je vais vous faire une confidence, au-delà de la rocade. Quand vous affirmez, par exemple, que Saint-Médard est peu dense, vous avez à la fois tort et raison. Vous avez raison sur le plan statistique : 850 ha dont à peu près la moitié sont des forêts ou des espaces dédiés à l'activité économique et une zone urbaine qui est de 2 500 ha qui, elle est relativement dense, et c'est celle-là qu'il faut considérer parce qu'effectivement, je ne veux pas continuer à consommer, comme cela s'est fait par le passé, des territoires qui sont voués à la nature ou à la protection de la biodiversité. Alors, oui, votre vision date un peu, il faudra venir, je vous inviterai, je vous promènerai un peu là-bas.

Ensuite, je voudrais dire que nous avons aujourd'hui une réalité qui est celle de 200 000 à 250 000 habitants nouveaux qui vont s'installer sur la Métropole dans les 20 à 25 ans qui viennent. Où croyez-vous qu'ils vont aller ? Ils vont aller là où il y a de la place, là où il y a des emplois. Or, la place et les emplois sont dans des zones de deuxième couronne, depuis Pessac, Mérignac, Saint-Médard, Le Haillan, etc. où nous cumulons tous ces avantages. Eh bien, les gens vont aller habiter ici. Donc, à terme, nous savons que la densité de population va très fortement augmenter dans ces zones-là.

Aujourd'hui, nous savons aussi que si nous voulons affronter les questions de mobilité de demain, il y a une question qui s'impose, c'est le ferroviaire léger, c'est la solution. C'est ce qui a été dit par Gérard CHAUSSET que d'ailleurs je remercie.

C'est celle du tram, du tram-train et effectivement du RER. C'est celle-là qu'il faut pousser. Et donc je ne comprends pas que des gens qui professent une vision d'avenir des transports, nous reprochent de faire ceci. Oui, à terme, moi aussi, je soutiendrai quand il le faudra la liaison vers Parempuyre. Elle me paraît s'imposer également. Quand ? Je ne sais pas, nous verrons, mais tout ceci procède du même objectif. Blanquefort a ouvert la voie et

c'était juste d'une certaine manière. Ensuite, l'aéroport. Aujourd'hui, Saint-Médard. Demain, Gradignan. Tout cela participe d'une même vision, d'une vision où la Métropole va se développer et ce ne sera plus seulement Bordeaux et sa périphérie, mais la Métropole, dont Bordeaux sera le joyau.

Voilà, cher Pierre HURMIC, ce à quoi il faut que vous réfléchissiez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame VERSEPUY.

Mme Agnès VERSEPUY : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, avant tout, je remercie sincèrement Michel LABARDIN d'avoir mené ce projet, et notamment toute la phase de concertation qui n'a pas toujours été simple, ainsi que l'équipe projet de Bordeaux Métropole qui a fait un travail remarquable. Je tiens également à saluer l'engagement de Jacques MANGON, mon binôme de Saint-Médard-en-Jalles, ainsi que toute son équipe par qui tout a commencé et qui a su mobiliser les énergies autour de ce projet. Enfin, merci aux habitants, aux élus et aux associations et collectifs qui se sont investis, quel que soit le tracé.

Après plusieurs mois de concertation qui ont montré la vivacité du débat démocratique local, c'est l'intérêt général que nous privilégions aujourd'hui. Le Quadrant Nord-Ouest de la Métropole accède enfin à un transport métropolitain moderne et efficace sur son territoire. Ce projet est une solution concrète qui permettra d'alléger nos voies de circulation, saturées à longueur d'année et ainsi de faciliter la mobilité de nos populations.

Le futur parc-relais de Germignan au Taillan au pied de la future déviation est stratégique pour capter les véhicules qui viennent du Médoc. Et les deux arrêts sur la commune présentent enfin une issue à proximité pour le Taillan qui est coincé entre deux axes aujourd'hui et qui voit passer chaque jour plus de 20 000 véhicules légers et 2 000 poids lourds.

Ce tracé est une véritable reconnaissance de notre territoire qui souffrait d'un sous-équipement en termes de transport en commun. Je suis certaine que cette décision marque le début d'un cycle positif pour la mobilité sur tout le secteur et que d'autres décisions majeures vont suivre comme l'aboutissement de la déviation et la mise à deux voies de la 1215. Je vous remercie.

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Je vous signale que nous sommes assez prêts de passer en-dessous du quorum. Si certains d'entre vous vont voir ailleurs, on sera obligé d'aller tous ailleurs. On suspendra les débats.

Il n'y a plus d'interventions sur ce dossier très important ? Je ne vais pas en rajouter. Monsieur LABARDIN, vous voulez dire un mot de conclusion ?

M. Michel LABARDIN : Très rapidement parce qu'il est impossible de répondre à chacun. Juste quelques mots clés qui me semblent importants. On a parlé d'étalement urbain. Moi, je défends l'idée qu'il nous faut des portes d'entrée métropolitaines en transport collectif, réseau ferré léger pour pouvoir concomitamment continuer à pacifier nos voiries, réglementer le stationnement, et obtenir une haute qualité de vie dans nos villes.

On a parlé de la VAN. À ce stade des études effectivement, elle n'est pas définitive, et on peut la valoriser.

Je ne rentrerai pas dans la question des coûts. Je voudrais simplement faire observer - Vincent FELTESSE qui, malheureusement, est parti, en a convenu - que le premier projet du tram-train, c'était 40 millions d'euros. Il est passé à 60-70. Nous en étions à la fin, à 110 millions d'euros. Donc, je crois qu'il faut être modeste dans les leçons que l'on donne aux autres.

Et finalement, j'ai entendu beaucoup de commentaires sur ce qui est le SDODM, chacun le regardant sous l'angle qui l'intéresse le plus. Je crois que l'heure n'est pas à la récitation, l'heure est à l'action et à la réflexion. L'action pour pouvoir réaliser ce que nous sommes convenus de faire et la réflexion prospective pour continuer à évoluer dans ce domaine sur lequel les habitants nous attendent.

Enfin, j'ai quelquefois l'impression que l'on se comporte comme si nous avions à partager la pénurie. Il y a des problèmes de financement. Il faut les prendre en compte. Les projets s'étalent, certes. Il y a des solutions à trouver d'amélioration des coûts, d'organisation aussi de nos marchés certainement. En tout cas, pour ma part, je refuse de participer à ce débat qui consisterait à laisser croire qu'il y a les vertueux d'un côté, et les autres, les vertueux étant, bien sûr, ceux qui dotés sur leur territoire du tramway disent aux autres que, finalement, il faudrait qu'ils trouvent d'autres solutions.

Quant à l'égoïsme municipal, je m'inscris en faux. Nous défendons les villes métropolitaines qui desservent des territoires, c'est à dire qui rendent service à des gens et pas simplement pour se faire plaisir en faisant passer le tram devant la Mairie. C'est une vision archaïque et je me pose toujours la question : « À qui profite le crime ? »

M. le Président Alain JUPPÉ : Bien. Juste deux ou trois petites remarques pour dire que je suis en total désaccord avec Vincent FELTESSE. Je sais bien qu'il y a des moments où il faut exister, mais enfin, il faut un peu de cohérence aussi. La cohérence, c'est de travailler dans la durée. On sait très bien que tous ces projets mettent beaucoup de temps à sortir de terre. Ce n'est pas le moment de remettre en cause un schéma directeur des déplacements métropolitains que nous avons adopté en janvier 2016. Je voudrais quand même rappeler à tout le monde ici que nous avons eu un débat, puis un schéma. On l'a voté et je crois me souvenir que Monsieur FELTESSE l'a voté. Un an après, deux ans après, on ne va pas tout remettre en cause, c'est le meilleur moyen de se planter.

Deuxièmement, le problème du coût. Si on considère que le coût du prolongement de la ligne de tramway jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles est exorbitant et que la VAN est négative, il faut être clair. Cela veut dire que nous ne ferons plus de tramway nulle part. Je signale, en particulier, qu'au stade actuel de nos études, le grand projet des boulevards dont Monsieur FELTESSE veut faire le projet de la prochaine mandature, c'est 400 à 500 millions d'euros et une VAN négative de -70. Autant dire tout de suite que l'on ne le fera pas si on ne veut pas faire le prolongement jusqu'à Saint-Médard-en-Jalles.

Je veux rappeler aussi que le tram-train du Médoc que je soutiens, et je suis très heureux qu'il arrive à Blanquefort, naturellement, ce n'est pas un tram-train, aujourd'hui c'est un tram. Et deuxièmement, il n'a pas coûté 70 millions. Je crois qu'il a coûté pratiquement le double, pas tout à fait. Et nous avons voté le dépassement, ici, parce que nous pensions que c'était prioritaire.

Enfin, ce n'est pas à la Métropole de financer le RER métropolitain. Nous participons, bien sûr, à des travaux qui ne sont pas exactement de notre compétence. Nous le faisons sur la rocade. C'est Monsieur FELTESSE qui avait décidé d'ailleurs de monter à 50 % pour remplacer la Région. C'est à la Région d'assumer pleinement ses compétences en matière ferroviaire, mais cela fait partie pleinement de nos projets. Voilà pourquoi je pense qu'au total, la décision que nous vous proposons aujourd'hui est une bonne décision.

Je ne reviens pas sur l'étalement urbain ou sur la densité. Ce n'est peut-être pas dense, mais les gens sont là. En plus, quand on se compare à d'autres agglomérations, Toulouse en est à la 2^e ligne de métro et elle continue à faire des tramways. Vous comparez avec Lyon, ils ont un métro à Lyon. C'est peut-être plus dense, mais ils ont un métro et des lignes de tramway. Le tramway est un succès incontestable. La progression du trafic est continue. Il y a même saturation aujourd'hui. Donc, je pense qu'il faut continuer de façon raisonnable en essayant de trouver les meilleures solutions. Celle que je vous propose aujourd'hui est de celles-là.

On va voter.

M. Pierre HURMIC : Une explication de vote, Monsieur le Président, si vous me permettez.

M. le Président Alain JUPPÉ : Non pas d'explication de vote, c'est fini. On vote.

M. Pierre HURMIC : Si vous le prenez mal, Monsieur le Président, nous pouvons quitter immédiatement la séance et vous n'aurez pas le quorum, si vous le prenez sur ce ton-là.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien, faites-le ! Faites-le ! Allez-y ! Prenez votre courage à deux mains !

M. Pierre HURMIC : Est-ce que vous me laissez parler ?

M. le Président Alain JUPPÉ : Écoutez, vous avez déjà beaucoup parlé. Vous êtes un bavard impénitent. Vous avez 5 secondes pour parler.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : Non, ne continuez pas ! Écoutez, c'est un débat important.

M. le Président Alain JUPPÉ : Madame, vous n'avez pas la parole ! Parlez avec votre voisine, cela vous occupera. La parole est à Monsieur HURMIC.

Mme Marie-Christine BOUTHEAU : C'est un débat important, il n'y a pas le quorum et vous nous empêchez de parler.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : J'en ai pour 30 secondes et je ne vais pas rouvrir le débat de fond que nous avons eu, mais je tiens à vous dire que, pour une décision présentée comme étant historique, nous avons à peine le quorum, et je pense que vous avez une lourde responsabilité : continuez à annoncer par voie de presse que les décisions sont déjà prises et, à mon avis, vous n'aurez plus le quorum.

M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC, vous êtes un menteur.

M. Pierre HURMIC : Vous n'avez le quorum que grâce au groupe des Verts.

M. le Président Alain JUPPÉ : Je n'ai pas annoncé par voie de presse que les décisions étaient prises. J'ai annoncé que je proposerai au Conseil de Métropole de décider et cette querelle est une mauvaise querelle.

M. Pierre HURMIC : Non, non, non...

M. le Président Alain JUPPÉ : Vous n'êtes pas un démocrate. Vous êtes un démagogue. C'est tout.

M. Pierre HURMIC : Non, non, non...

M. le Président Alain JUPPÉ : Donc, je mets maintenant aux voix et vous n'avez plus la parole. Si vous voulez partir, vous partez. Vous n'avez plus la parole.

Qui vote contre ? Monsieur FELTESSE vote contre ainsi que Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur HURMIC, Monsieur JAY, Monsieur JOANDET. Qui s'abstient ? Clément ROSSIGNOL-PUECH s'abstient. Ce projet est adopté après une longue discussion, une longue concertation et de manière parfaitement démocratique et je crois que l'on peut applaudir tous ceux qui l'ont porté sur les fonts baptismaux à commencer par les élus concernés.

Applaudissements

Majorité

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur DUBOS, Madame RECALDE;

Contre : Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur FELTESSE, Monsieur HURMIC, Monsieur JAY, Monsieur JOANDET

M. le Président Alain JUPPÉ : Voilà. Alors, nous avons maintenant deux décisions fiscales qu'il vaudrait mieux prendre aujourd'hui. Monsieur DUPRAT ?

M. BOBET

(n°20) Exercice 2018 - Fiscalité directe locale - Fixation du taux de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Décision - Autorisation

M. BOBET

(n°21) Fiscalité directe Locale - Exercice 2018 - Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Décision - Autorisation

M. Patrick BOBET présente les deux rapports.

M. le Président Alain JUPPÉ : C'était Monsieur JAY qui avait demandé la parole. Vite parce que le quorum est en train de disparaître.

M. François JAY : Je n'ai pas oublié les rires condescendants au dernier Conseil municipal de Bordeaux, quand j'ai fait remarquer qu'il est possible de faire mieux avec l'argent public en dépensant moins. Je le répète ici : nous devons être économes de l'argent qui est pris aux assujettis à l'impôt dans la Métropole.

Je vais être bref pour ne pas gêner le fonctionnement de notre Assemblée. Mes chers collègues, je ne voterai pas les taux sur ce principe. Voilà.

M. le Président Alain JUPPÉ : Très bien. Vote contre de Monsieur JAY. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Monsieur GUICHARD, vous votez contre aussi ? Contre la 20.

Affaire n°20 : Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

Affaire n°21 : Majorité

Contre : Monsieur JAY

Les délibérations qui subsistaient sont regroupées pour la 71 et la 74 à la demande de ceux qui avaient sollicité leur dégroupement.

Mme MELLIER

(n°71) Le Bouscat - Modernisation du pont rail du Médoc (PK 12+917 de la voie de ceinture bordelaise) - Convention de financement avec la SNCF et la Région Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DUCHENE

(n°74) Programme 50 000 logements - MERIGNAC - Secteur Soleil/Chemin-long - Bilan de la concertation et projet d'aménagement au regard de l'évaluation environnementale
- Arrêt - Décision - Autorisation

Unanimité

M. MANGON

(n°63) Projet de deuxième modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Bordeaux à l'issue de l'enquête publique - Décision - Validation

L'affaire 63 est votée contre par M. JAY et le groupe des Verts : on mettra leurs interventions au PV.

Intervention écrite de M. HURMIC

Monsieur le Président, chers collègues,

*Je vais intervenir en concordance, non pas avec les conclusions du commissaire enquêteur, mais avec une phrase par laquelle elle a conclu sa synthèse : « la révision générale du PSMV peut être l'occasion **d'améliorer la visibilité et la lisibilité du « sujet arboré »**.*

C'est en effet de la place de l'arbre dans notre métropole dont je veux parler.

*Sachez, pour résumer, que l'approbation de cette modification de notre part induit **l'approbation de l'abattage de 17 marronniers d'alignement Place Gambetta** et de 5 platanes place des Quinconces.*

Bien sûr vous allez me rétorquer : que représentent 22 arbres adultes et sains face à l'impérieuse nécessité de réaménager une place historique de Bordeaux et de construire la ligne D ?

*Je vous rappelle tout de même que les travaux de la ligne D ont aussi récemment entraîné l'abattage de **63 chênes** au Bouscat (secteur du Sully).*

Certes, on nous rétorque que de nouveaux arbres seront replantés.

*Mais les multiples services rendus : **écologiques** (lutte contre l'imperméabilisation des sols, refuges de biodiversité), **climatiques** (lutte contre îlot de chaleur, stockage du CO2), **environnementaux** (lutte contre la pollution), d'un arbre adulte (dans la pleine force de l'âge ;) sont **incomparables** avec ceux d'un jeune sujet.*

***A Bordeaux, de 2015 à 2018, nous avons recensé** (seulement avec les informations limitées auxquelles nous avons accès) **près d'une centaine d'arbres sains abattus** (15 érables de 10m rue Claude Bonnier, 13 platanes et 9 peupliers aux Aubiers, 40 platanes au Grand Parc, 8 poiriers de 11 à 14m rue Ravez...).*

Combien, sur ces trois dernières années, ont été abattus par la métropole ?

*Lors de la révision du PSMV en 2002 les espaces boisés classés « EBC » ont été transformés en « espaces verts arborés à créer, **à maintenir**, à renforcer et **à compléter** » (p.63). Il faut savoir que le PSMV tient lieu de PLU sur le périmètre qu'il couvre. Il est donc question de maintenir et de compléter les espaces arborés, pas de les supprimer !*

La justification de l'abattage est que « l'état initial est incompatible avec l'opération » (p.9), mais ne serait-ce pas à l'opération de se rendre compatible avec les sujets arborés, « à maintenir, à renforcer et à compléter » ?

On nous dit que les arbres les « plus nobles », « ayant une plus grande qualité paysagère » seront conservés (p.69), mais qu'est-ce que la noblesse et la qualité paysagère au regard des multiples services (cités ci-dessus) rendus par des arbres vigoureux ?

C'est pourquoi nous demandons que la métropole réalise une analyse de l'impact de son patrimoine arboré sur le climat, la biodiversité, le confort thermique urbain et la santé publique. Cela nous permettrait de déterminer l'impact de la coupe d'arbres urbains et de réaménager des espaces publics de manière cohérente au regard des enjeux écologiques et climatiques. Je pense par exemple à l'exemple récent de la place Tourny.

Enfin j'informe notre assemblée que jusqu'à 1 mètre de circonférence, la transplantation d'arbres sains est plus économique que leur abattage et permet de sauvegarder un patrimoine naturel adulte qui remplit son rôle sans avoir à attendre 30 ou 40 ans.

2050 commence aujourd'hui, Monsieur le Président, chers collègues, en cessant ces politiques d'abattage systématique et en reconsidérant le rôle de l'arbre urbain sur notre métropole.

Nous voterons donc contre cet avis favorable.

Intervention écrite de M. JAY

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Concernant la place Gambetta, l'enquête publique a donné 36 observations dont 34 défavorables, et pourtant le commissaire enquêteur a donné un avis favorable. Ainsi fonctionne notre démocratie.

Les aménagements passés ont tous entraîné un effondrement de la circulation automobile, un déclin de l'activité commerciale, le départ des entreprises, et une congestion de la circulation périphérique. Ce sont des choix dont nous contestons l'opportunité. Vous dépensez l'argent public pour des aménagements qui n'améliorent pas la vie des habitants, bien au contraire, et qui dépriment l'activité économique....

Le contraire de ce que devraient être les objectifs de l'exécutif d'une collectivité dynamique. Nous devons concentrer nos dépenses sur ce qui favorise l'activité, les revenus, l'emploi, et la qualité de la vie.

Quant à l'esthétique des projets il est catastrophique. Nous retrouvons à Bordeaux ce qui se fait partout en France... Bordeaux mérite mieux.

Je ne voterai pas cette délibération.

Majorité

Contre : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JAY, Monsieur JOANDET

M. le Président Alain JUPPÉ : La 73 est votée contre par M. JAY et on mettra son intervention écrite au PV.

M. DUCHENE

(n°73) Arc-en-rêve - Subvention de fonctionnement 2018 - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. JAY

Monsieur le Président, chers collègues,

Si l'on pose la question aux bordelais, connaissez-vous « Arc en Rêve », l'immense majorité répondra, non, je ne connais pas. Une recherche Google, donne des résultats similaires. La notoriété de cette association, qui a presque 40 ans d'âge, est très faible.

Dans le choix de la dépense publique, l'utilisation de l'argent pris aux assujettis à l'impôt, ce qui doit nous guider c'est évidemment l'intérêt public, l'intérêt de notre Métropole. Dans ce cas, où est l'intérêt ? Arc en Rêve contribue-t-il à la notoriété de Bordeaux ? Apporte un plus économique ? Des recettes ? Des emplois ? Une action sociale ? Dans les documents que j'ai reçus et examinés, je n'ai pas trouvé de réponse claire.

On nous demande d'aider une association qui reçoit des subventions à hauteur de 83% de son budget, pour « sensibiliser à l'architecture ». 1,250 millions d'euro d'aides publiques ! Je suis sceptique. Je ne désapprouve pas que la collectivité favorise des activités artistiques, mais dans ce cas d'espèce, je trouve la dépense exagérée.

Pourquoi ne pas adopter des critères d'opportunité, et de montant de l'aide. Un pourcentage des recettes de billetterie, ou de cotisations, par exemple ? Je ne voterai pas cette subvention.

Majorité

Contre : Monsieur JAY

M. le Président Alain JUPPÉ : Il restait la 100, mais comme nous n'avons plus le quorum, la séance est levée et elle est reportée à avril. Merci.

Mme DE FRANÇOIS

(n°100) Association pour le développement et la promotion de la recherche et de l'innovation AgroParisTech (ADEPRINA) - Projet urbain d'agriculture urbaine à Bordeaux La Jallère - Convention de recherche et développement partagés entre Bordeaux Métropole et l'ADEPRINA - Convention - Décision - Autorisation

Affaire reportée

LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 HEURES 51

Le Secrétaire de séance

Monsieur Christophe DUPRAT